

# 03.



## 3.6 Comptes consolidés Degroof Petercam

# Table des matières

---

118	<b>Bilan consolidé</b>
-----	------------------------

---

120	<b>État consolidé du résultat global</b>
-----	--

---

122	<b>Tableau consolidé des variations des capitaux propres</b>
-----	--

---

124	<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie</b>
-----	---

---

126	<b>Annexes aux comptes consolidés</b>
-----	---------------------------------------

126	<b>1 – Informations générales</b>
-----	-----------------------------------

127	<b>2 – Changements dans les principes et méthodes comptables</b>
-----	--

128	<b>3 – Résumé des principes et méthodes comptables</b>
-----	--

128	<b>3.1</b> Principes de consolidation
128	<b>3.2</b> Conversion des devises étrangères
129	<b>3.3</b> Instruments financiers
135	<b>3.4</b> Comptabilité de couverture
136	<b>3.5</b> Contrats de location
137	<b>3.6</b> Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)
138	<b>3.7</b> Immobilisations incorporelles
138	<b>3.8</b> Autres actifs
138	<b>3.9</b> Dépréciation d'actifs non financiers
139	<b>3.10</b> Provisions
139	<b>3.11</b> Impôts
140	<b>3.12</b> Avantages au personnel
140	<b>3.13</b> Autres passifs
140	<b>3.14</b> Capitaux propres
141	<b>3.15</b> Produits et charges d'intérêts
141	<b>3.16</b> Dividendes
141	<b>3.17</b> Honoraires et commissions

142	<b>3.18</b>	Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers
142	<b>3.19</b>	Trésorerie et équivalents de trésorerie
142	<b>3.20</b>	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

#### 143 **4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers**

#### 144 **5 – Gestion des risques**

144	<b>5.1</b>	Principes généraux
145	<b>5.2</b>	Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test
146	<b>5.3</b>	Risque de liquidité (Section non auditée)
150	<b>5.4</b>	Risque de marché
153	<b>5.5</b>	Risque de crédit
164	<b>5.6</b>	Risque de gestion de fortune
164	<b>5.7</b>	Risque opérationnel
165	<b>5.8</b>	Risque IT
165	<b>5.9</b>	Risque ESG
166	<b>5.10</b>	Gestion du capital

#### 168 **6 – Périmètre de consolidation**

168	<b>6.1</b>	Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2025
168	<b>6.2</b>	Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2025
168	<b>6.3</b>	Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice
168	<b>6.4</b>	Filiales immobilières non consolidées
169	<b>6.5</b>	Informations par pays

#### 170 **7 – Annexes relatives au bilan consolidé**

170	<b>7.1</b>	Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande
170	<b>7.2</b>	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
171	<b>7.3</b>	Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt
178	<b>7.4</b>	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
180	<b>7.5</b>	Actifs financiers évalués au coût amorti
183	<b>7.6</b>	Immobilisations corporelles
185	<b>7.7</b>	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
186	<b>7.8</b>	Participations dans les entreprises mises en équivalence

187	<b>7.9</b>	Autres actifs
188	<b>7.10</b>	Passifs financiers détenus à des fins de transaction
188	<b>7.11</b>	Dettes envers les établissements de crédit
188	<b>7.12</b>	Dettes envers la clientèle
190	<b>7.13</b>	Provisions
191	<b>7.14</b>	Autres passifs
192	<b>7.15</b>	Impôts
193	<b>7.16</b>	Capitaux propres
194	<b>7.17</b>	Juste valeur des instruments financiers
198	<b>7.18</b>	Compensation des actifs et passifs financiers
200	<b>7.19</b>	Transferts des actifs financiers
200	<b>7.20</b>	Activités abandonnées – Application de l'IFRS 5

## 202 **8 – Annexes relatives au compte de résultat global consolidé**

202	<b>8.1</b>	Produits et charges d'intérêts
202	<b>8.2</b>	Dividendes perçus
203	<b>8.3</b>	Commissions perçues et versées
204	<b>8.4</b>	Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
204	<b>8.5</b>	Résultat net sur la comptabilité de couverture
205	<b>8.6</b>	Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
205	<b>8.7</b>	Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti
205	<b>8.8</b>	Autres résultats opérationnels nets
206	<b>8.9</b>	Frais de personnel
206	<b>8.10</b>	Frais généraux et administratifs
207	<b>8.11</b>	Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
207	<b>8.12</b>	Dépréciations nettes sur actifs
208	<b>8.13</b>	Charge d'impôts
209	<b>8.14</b>	Autres éléments du résultat global

## 210 **9 – Droits et engagements**

210	<b>9.1</b>	Actifs en dépôt à découvert
210	<b>9.2</b>	Droits et engagements de crédit
210	<b>9.3</b>	Garanties données et reçues

211 **10 – Avantages au personnel et autres rémunérations**

211 **10.1** Autres avantages à long terme

211 **10.2** Avantages postérieurs à l'emploi

214 **10.3** Augmentation de capital de Crédit Agricole SA

215 **11 – Parties liées**

217 **12 – Événements postérieurs à la clôture**

---

218 **Émoluments du commissaire**

---

219 **Rapport du commissaire**

# Bilan consolidé

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
<b>Actif</b>			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	7.1	1.505.779	1.146.743
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2	429.385	268.974
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		411.541	257.135
Autres actifs financiers		17.844	11.839
Instrument financiers de couverture	7.3	126.815	131.933
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	7.3	-48.911	-37.757
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7.4	534.638	630.249
Instruments de capitaux propres		7.154	8.226
Instruments de dette		527.484	622.023
Actifs financiers évalués au coût amorti	7.5	3.721.197	3.502.384
Prêts et créances sur les établissements de crédit		450.070	450.175
Prêts et créances sur la clientèle		2.214.377	1.715.920
Instruments de dette		1.056.750	1.336.289
Immobilisations corporelles	7.6	70.218	69.315
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.7	217.494	188.481
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	1.742	2.628
Actifs d'impôts courants		30.268	13.886
Actifs d'impôts différés	7.15	12.479	13.929
Autres actifs	7.9	160.835	137.039
Actifs non courants destinés à être cédés	7.20	0	2.528.397
<b>Total de l'actif</b>		<b>6.761.939</b>	<b>8.596.201</b>

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>5.767.507</b>	<b>7.514.801</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7.10	403.100	276.980
Instruments financiers de couverture	7.3	33.717	33.764
Dettes envers les établissements de crédit	7.11	337.229	157.381
Dettes envers la clientèle	7.12	4.764.977	4.734.372
Provisions	7.13	17.117	12.775
Passifs d'impôts courants		51.338	34.332
Passifs d'impôts différés	7.15	1.580	1.636
Autres passifs	7.14	158.449	89.057
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.20	0	2.174.504
<b>Capitaux propres</b>		<b>994.432</b>	<b>1.081.400</b>
Capital souscrit	7.16	34.212	34.212
Primes d'émission	7.16	417.840	417.366
Réserves et report à nouveau	7.16	521.549	597.751
Réserves de réévaluation	7.16	10.251	3.744
Actions propres (-)	7.16	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	7.16	60.597	78.344
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Total du passif</b>		<b>6.761.939</b>	<b>8.596.201</b>

# État consolidé du résultat global

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'intérêts	8.1	185.691	209.340
dont les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		185.343	209.125
Charges d'intérêts	8.1	-97.962	-128.936
Dividendes	8.2	2.538	857
Commissions perçues	8.3	415.632	394.252
Commissions versées	8.3	-69.533	-64.007
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4	17.490	19.435
Résultat net sur la comptabilité de couverture	8.5	-1.176	722
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.6	88	-778
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	8.7	89	-62
Autres résultats opérationnels nets	8.8	15.297	28.656
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-506	-402
<b>Produit net</b>		<b>467.648</b>	<b>459.077</b>
Frais de personnel	8.9	-187.536	-179.936
Frais généraux et administratifs	8.10	-162.361	-161.516
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.11	-18.706	-19.766
Dépréciations nettes sur actifs	8.12	-2.324	-3.340
<i>Actifs financiers</i>		-1.311	-364
<i>Entreprises mises en équivalence</i>		-1.013	0
<i>Actifs non financiers</i>		0	-2.976
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>96.721</b>	<b>94.519</b>
Charge d'impôts	8.13	-27.018	-27.056
<b>Bénéfice net des activités poursuivies</b>		<b>69.703</b>	<b>67.463</b>
<b>Bénéfice net des activités abandonnées</b>		<b>-9.106</b>	<b>10.881</b>
<b>Bénéfice net</b>		<b>60.597</b>	<b>78.344</b>
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8.14	2.261	6.003
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-1.159	-160
<b>Total des autres éléments du résultat global<sup>1</sup> ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>		<b>1.102</b>	<b>5.843</b>
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	5.505	-451
Écarts de conversion	8.14	-100	57
<b>Total des autres éléments du résultat global<sup>1</sup> qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>		<b>5.405</b>	<b>-394</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>67.104</b>	<b>83.793</b>

(1) Gains et pertes (non) réalisés comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

*(en milliers EUR)*

	<b>Annexes</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux</b>		<b>60.597</b>	<b>78.344</b>
actionnaires de la société mère		60.597	78.344
intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat global total attribuable aux</b>		<b>67.104</b>	<b>83.793</b>
actionnaires de la société mère		67.104	83.793
intérêts minoritaires		0	0

# Tableau consolidé des variations des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation
<b>Solde au 31.12.2023</b>	<b>34.212</b>	<b>417.366</b>	<b>541.415</b>	<b>-1.829</b>
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	56.336	0
Dividendes versés	0	0	0	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de capitaux propres	0	0	0	-160
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de dette	0	0	0	-451
Réévaluation à la juste valeur - Autres	0	0	0	6.004
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
<b>Solde au 31.12.2024</b>	<b>34.212</b>	<b>417.366</b>	<b>597.751</b>	<b>3.564</b>
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	78.344	0
Dividendes versés	0	0	-60.729	0
Acomptes sur dividendes versés	0	0	-93.817	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	4.005
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de capitaux propres	0	0	0	-1.063
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de dettes	0	0	0	1.331
Réévaluation à la juste valeur - Autres	0	0	0	2.334
Autres mouvements	0	474	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
<b>Solde au 31.12.2025</b>	<b>34.212</b>	<b>417.840</b>	<b>521.549</b>	<b>10.171</b>

(en milliers EUR)

Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
123	-50.017	56.336	997.606	0	997.606
0	0	0	0	0	0
0	0	-56.336	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	78.344	78.344	0	78.344
0	0	0	-160	0	-160
0	0	0	-451	0	-451
0	0	0	6.004	0	6.004
0	0	0	0	0	0
57	0	0	57	0	57
180	-50.017	78.344	1.081.400	0	1.081.400
0	0	0	0	0	0
0	0	-78.344	0	0	0
0	0	0	-60.729	0	-60.729
0	0	0	-93.817	0	-93.817
0	0	0	0	0	0
0	0	60.597	60.597	0	60.597
0	0	0	4.005	0	4.005
0	0	0	-1.063	0	-1.063
0	0	0	1.331	0	1.331
0	0	0	2.334	0	2.334
0	0	0	474	0	474
-100	0	0	-100	0	-100
80	-50.017	60.597	994.432	0	994.432

# Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Bénéfice net des activités poursuivies		69.703	67.463
Bénéfice net des activités abandonnées		-9.106	10.881
<b>Bénéfice net</b>		<b>60.597</b>	<b>78.344</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net et autres ajustements :</b>		<b>55.513</b>	<b>79.241</b>
Impôts et impôts différés	8.13	27.888	37.081
Résultat provenant des entreprises associées, net des dividendes perçus		506	709
Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion		0	0
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in) corporelles	7.6 / 7.7	19.721	52.647
Variations des provisions	7.13	4.342	-5.309
Pertes (gains) nets sur investissements		-6	-13.053
Autres ajustements		3.062	7.166
<b>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</b>		<b>-585.840</b>	<b>236.665</b>
Actifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur		-159.656	-1.681
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres		94.104	-74.546
Prêts et créances évalués au coût amorti		-915.925	-64.835
Autres actifs		-6.036	-89.083
Instruments financiers de couverture		5.071	90.609
Passifs détenus à des fins de transaction		126.120	21.825
Dettes envers les établissements de crédit		174.552	-142.652
Dettes envers la clientèle		7.982	505.734
Autres passifs		87.948	-8.706
<b>Impôts payés sur le résultat</b>		<b>-25.578</b>	<b>-43.403</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)</b>		<b>-495.308</b>	<b>350.847</b>
Acquisition de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6	-1.020	0
Cession de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	6	-314.751	54.704
Acquisition d'immobilisations (in) corporelles		-40.080	-8.235
Vente d'immobilisations (in) corporelles		-1.152	81
Acquisition de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Produits des cessions et des remboursements de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Acquisition d'instruments financiers évalués au coût amorti		-27.485	-194.102
Produits des cessions et des remboursements des instruments financiers évalués au coût amorti		306.181	958.572

(en milliers EUR)

Annexes 31.12.2025 31.12.2024

<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)</b>	<b>-78.307</b>	<b>811.020</b>
Dividendes payés	-154.546	0
Achat ou vente d'actions propres	0	0
Entrées provenant de l'émission de nouvelles actions ou sorties provenant du rachat d'actions <sup>1</sup>	474	0
Autres financements <sup>2</sup>	-7.713	-9.994
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)</b>	<b>-161.785</b>	<b>-9.994</b>
<b>Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-735.400</b>	<b>1.151.873</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2.241.114</b>	<b>1.089.241</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1.505.714</b>	<b>2.241.114</b>

**Informations complémentaires**

Intérêts perçus	229.811	456.525
Dividendes perçus	2.538	1.064
Intérêts versés	-122.950	-337.073

**Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie****1.505.714 2.241.114**

Caisse et soldes avec les banques centrales	<b>7.1</b>	1.225.803	1.551.500
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	<b>7.1</b>	279.911	179.213
Prêts et avances aux établissements de crédit	<b>7.5</b>	0	510.401
Dont indisponible		0	0

Les flux de trésorerie liés au groupe destiné à être cédé (voir annexe 7.20) sont présentés avant l'application de l'IFRS 5.

(1) Y compris l'évaluation des avantages reçus par les salariés de Banque Degroof Petercam dans le cadre des augmentations de capital de Crédit Agricole SA.

(2) Y compris les sorties de trésorerie se rapportant au principal des passifs locatifs comptabilisés conformément à IFRS 16.

# Annexes aux comptes consolidés

## 1 – Informations générales

L'Arrêté Royal du 5 décembre 2004 impose aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, qu'ils soient cotés ou non, d'établir leurs comptes consolidés sur la base des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne, à partir de l'exercice comptable commençant le 1er janvier 2006 ou après cette date. C'est pourquoi, les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2025 au sein de l'Union européenne.

Par contre, comme Banque Degroof Petercam n'a aucun titre de capitaux propres ou d'emprunts négociés ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 ('Segments opérationnels') et IAS 33 ('Résultat par action') ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que Banque Degroof Petercam ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Dans le cadre de la finalisation du projet de cession de la participation Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales à Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, Banque Degroof Petercam a cédé l'ensemble de ses titres de participation détenus directement ou indirectement dans ces entités en avril 2025. Banque Degroof Petercam considère que les principales conditions de l'application de la norme IFRS 5 aux états financiers de clôture de l'exercice 2025 et de l'exercice 2024 sont rencontrés. L'application de cette norme contraint à isoler les actifs et les passifs de Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales comme étant "détenus en vue de la vente". Et, les résultats des sociétés visées sont présentés sur une ligne distincte du résultat consolidé car ces filiales luxembourgeoises sont suffisamment significatives que pour répondre à la définition d'une activité abandonnée selon IFRS 5.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros à moins qu'il en soit spécifié autrement.

## 2 — Changements dans les principes et méthodes comptables

Les amendements de norme IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Amendements à la norme IAS 21 'Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité' ;

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque Degroof Petercam, ni sur la présentation des états financiers.

Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB en date du 31 décembre 2025, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

### DOCUMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 'Contrats qui font référence à la production d'électricité dépendante de la nature.', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;
- Modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 'Classement et évaluation des instruments financiers', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;
- Modifications diverses 'Améliorations des normes IFRS (volume 11)', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date
- IFRS 18 'Présentation et informations à fournir dans les états financiers', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date ;

### DOCUMENTS PAS ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- IFRS 19 et amendements à la norme IFRS 19

'Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date ;

- Amendements à la norme IAS 21 'Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date.

L'IFRS 18 est appelée à remplacer l'IAS 1 'Présentation des états financiers' et vise, en particulier, à définir des principes relatifs à la structure et au contenu du compte de résultat ainsi qu'à améliorer la transparence des informations communiquées en annexe, notamment en lien avec les indicateurs alternatifs de performance définis par la direction. L'analyse de l'évaluation de l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers et les travaux de préparation de mise en œuvre sont en cours.

Les modifications (IFRS 9 et IFRS 7) touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers clarifient, entre autres, les directives sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et introduisent des obligations d'information connexes supplémentaires. Ces amendements requerront également des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des capitaux propres.

Pour les autres textes précités, Banque Degroof Petercam les appliquera lors de leur entrée en vigueur et ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

## 3 – Résumé des principes et méthodes comptables

Dans les principes et méthodes comptables décrits ci-après, il faut entendre par ‘gains et pertes comptabilisés en fonds propres’, ceux qui doivent être spécifiquement repris en autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS.

### 3.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

#### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la société mère et de ses filiales qui dépassent un seuil de matérialité. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par Banque Degroof Petercam, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec celles-ci et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur ces filiales. Quant au seuil de matérialité, il est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à Banque Degroof Petercam et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les comptes de la maison mère et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

#### PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont Banque Degroof Petercam a un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme étant des entreprises communes (entreprises

dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

#### ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle Banque Degroof Petercam exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques. Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

### 3.2 CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

#### CONVERSION DES COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de Banque Degroof Petercam (EUR), sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Par contre, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte.

Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres. Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entreprise étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette entité et par conséquent, ils sont

convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de change résultant de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

En cas de cession des entités susmentionnées, les différences de change comptabilisées en fonds propres sont incluses dans le calcul de la plus ou moins-value et donc, comptabilisées en compte de résultats.

#### **CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les transactions en devises étrangères au sein des comptes individuels des entités de Banque Degroof Petercam sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultats.

Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé. Les autres postes non-monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

### **3.3 INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### **3.3.1 DATE DE COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

#### **3.3.2 COMPENSATION**

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si Banque Degroof Petercam a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

#### **3.3.3 CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par capitaux propres ;
- à la juste valeur par capitaux propres sur option

irrévocable pour les instruments de capitaux propres (sans recyclage) ;

- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les critères de classement des actifs financiers dépendent de la nature de l'instrument financier.

Sur la base de l'analyse des caractéristiques et des termes contractuels de l'instrument financier, celui-ci est considéré comme un instrument de dette ou un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé par Banque Degroof Petercam en tant qu'instrument de dette.

##### **3.3.3.1 Actifs financiers au coût amorti**

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultats dans la rubrique 'Produits d'intérêts'. Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

##### **3.3.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués initialement à la juste

valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres'. Les montants de dépréciation sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique 'Produits d'intérêts'.

### **3.3.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres**

Lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un investissement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est pas détenu à des fins de transaction, dans une rubrique spécifique des capitaux propres.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation et les montants comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes reçus sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils représentent clairement le remboursement de capital.

### **3.3.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats**

Tous les autres actifs financiers, c'est-à-dire les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à juste valeur par le biais du compte de résultats'. Les intérêts perçus ou payés sur les instruments porteurs d'intérêts non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'. Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus 'Dividendes'.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam a la possibilité de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, si cette désignation élimine ou réduit

significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

### **3.3.3.5 Modèle économique**

La terminologie 'modèle économique ou de gestion' désigne la manière dont Banque Degroof Petercam gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, Banque Degroof Petercam ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est essentielle pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres.

On distingue trois types de modèles économiques :

- Les modèles de gestion 'collecte' reprennent deux principaux types de portefeuille :
  - Un portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État ; et
  - Les crédits octroyés à la clientèle.

Les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle. Toutefois, ce modèle n'implique pas de conserver la totalité des actifs jusqu'à échéance. Les exemples de vente suivants peuvent cadrer avec les modèles de gestion 'collecte' :

- les ventes sont dues à une augmentation du risque de crédit d'un actif financier ;
- les ventes sont peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou, non significatives individuellement et globalement (même si elles sont fréquentes); ou
- les ventes ont lieu près de l'échéance de l'actif financier et le produit des ventes se rapproche de la collecte des flux de trésorerie contractuels restants.
- Les modèles de gestion 'collecte et vente' sont composés principalement d'un portefeuille d'obligations de très bonne qualité détenu à des fins de gestion de liquidité et d'un portefeuille 'corporate' qui investit en obligations à court et moyen terme. Ce modèle économique est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le cas du modèle gestion 'collecte'.

- Les autres modèles de gestion dont l'objectif principal est d'acheter et de vendre des actifs concernent, entre autres, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion et la performance reposent sur la juste valeur, et les portefeuilles dont l'objectif est de maximiser les flux de trésorerie par voie de la vente. Un tel modèle ne s'inscrit ni dans un modèle de gestion 'collecte' ni dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et la perception de flux de trésorerie contractuels est plutôt accessoire à l'atteinte de l'objectif de ce modèle. Les instruments de dette qui ne remplissent pas parfaitement le critère 'Principal et Intérêts' (voir point 3.3.3.6) sont alloués à ce type de modèles. C'est notamment le cas des parts de fonds d'investissement (étant donné que les investisseurs entrent dans le fonds et en sortent sur la base de la juste valeur, il est peu probable que les flux de trésorerie d'un investissement dans un tel fonds correspondent au critère 'Principal et Intérêts').

### 3.3.3.6 Critère 'Principal et Intérêts' (test 'Solely Payments of Principal and Interests' ou test 'SPPI')

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test 'SPPI'). Le test 'SPPI' est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Aux fins de cette appréciation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et les 'intérêts' reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test 'SPPI' est satisfait, Banque Degroof Petercam analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer si l'instrument contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle manière que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, Banque Degroof Petercam a mis en place un modèle ('check list') afin de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dette représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. En faisant cette appréciation, Banque Degroof Petercam considère notamment les éléments suivants :

- événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- effet de levier ;
- remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- modalité qui limite la créance de Banque Degroof

Petercam aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recours' financial asset ») ;

- caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

### 3.3.3.7 Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans la prochaine période de présentation après que Banque Degroof Petercam ait décidé de changer la stratégie liée à une activité importante pour son exploitation. Banque Degroof Petercam reclasse tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la prochaine période de présentation. Les périodes antérieures ne sont pas retraitées.

Banque Degroof Petercam estime que des changements de la sorte devraient être peu fréquents.

## 3.3.4 CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- à la juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- au coût amorti.

### 3.3.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'ils sont :

- détenus à des fins de transaction ;
- désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur' par le biais du compte de résultats.

Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'.

La désignation de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait

- si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe de passifs financiers est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

#### 3.3.4.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont évalués initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en résultat dans la rubrique 'Produits ou charges d'intérêts'.

#### 3.3.4.3 Reclassements

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est permis.

#### 3.3.5 DÉRIVÉS

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur, intérêts courus inclus, sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

#### 3.3.6 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues ('Expected credit loss' ou 'ECL'). Ce modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le

montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des dépréciations est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- phase 1 (comptabilisation initiale : 'performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défaut dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- phase 2 (hausse significative du risque de crédit : 'under-performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- phase 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : 'nonperforming') : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, Banque Degroof Petercam compare le risque de défaillance à la date de reporting et à la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, Banque Degroof Petercam a décidé de mettre en place un modèle de scoring interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit. En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et Banque Degroof Petercam fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Banque Degroof Petercam comptabilise les variations des dépréciations liées aux instruments financiers au coût amorti, en résultat dans la rubrique 'Dépréciations' en contrepartie d'un compte de correction de valeur en regard de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés. Pour les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, la correction de valeur pour dépréciations doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations' et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans les états financiers consolidés. Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique 'provision' en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations'.

##### 3.3.6.1 Définition du défaut

Banque Degroof Petercam utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires actuellement en vigueur dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins

une des deux conditions suivantes est remplie :

- Banque Degroof Petercam considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

### 3.3.6.2 Actif financier déprécié (phase 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à Banque Degroof Petercam.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une provision pour perte attendue est comptabilisée.

### 3.3.6.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en phase 3.

### 3.3.6.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- Banque Degroof Petercam utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation 'Investment grade' (faible risque de crédit) à la date de reporting sont

toujours classés en phase 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;

- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à 'Investment grade'), Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Cette notation interne, qui est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit, évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés financières ('forborne') : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en phase 3 ;
- entrée en 'Watch-list' : les dossiers repris dans cette liste sont classés en phase 2 minimum ;
- un appel de marge (crédits lombards) non honoré et pour lequel il est établi par Banque Degroof Petercam que la qualité de crédit de l'emprunteur s'est dégradée de manière significative ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : Banque Degroof Petercam s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la phase 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale.

Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en phase 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères que pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en phase 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c-à-d en phase 3) à partir du moment où il répond à la définition de défaut mentionnée précédemment. Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la phase 2 ou 3 peut revenir en phase 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

### 3.3.6.5 Gouvernance et mesure des dépréciations (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD).

Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels.

Dans le cadre de l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam a développé des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Banque Degroof Petercam prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macroéconomique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions

macro-économiques futures. Banque Degroof Petercam applique une approche la plus neutre possible en la matière.

### 3.3.6.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. Banque Degroof Petercam décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée à partir de la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulé depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

## 3.3.7 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution. La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels que la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de

valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

#### **MARCHÉ ACTIF**

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options). Pour les dérivés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes, etc.) qui utilisent des données de marché observables.

La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment).

L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans leur valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours 'milieu de marché' comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

#### **ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF**

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément 'Day 1 profit and loss') est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en résultat est déterminée individuellement.

#### **ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF – INSTRUMENTS DES CAPITAUX PROPRES (ACTIONS NON COTÉES)**

En absence de prix de transaction récente réalisée

dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale. La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

#### **3.3.8 GARANTIES FINANCIÈRES ÉMISES**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière émise sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, sont ultérieurement évalués au plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon le point 3.3.6 ; et
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits reconnus conformément aux principes de comptabilisation des revenus de Banque Degroof Petercam.

#### **3.3.9 DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

### **3.4 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE**

Banque Degroof Petercam applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs

financiers ou de passifs financiers (communément appelé 'macrocouverture en juste valeur'), Banque Degroof Petercam utilise les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 (telles que ratifiées par la Commission européenne - 'EU Carve out') plutôt que celles de l'IFRS 9. Le macrohedge est appliqué depuis 2022.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Dans le cadre de macrocouverture en juste valeur, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La relation de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est largement documentée. Cette documentation comprend, entre autres, une description de l'instrument couvert ainsi que de l'élément couvert, l'identification des risques couverts, la stratégie de couverture, la gouvernance et le type de test d'efficacité.
- La relation de couverture est soumise à des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs. Les tests rétrospectifs assurent un ratio d'efficacité de couverture compris entre 80 et 125%. Les résultats des tests d'efficacité de couverture sont inclus dans la documentation de couverture.

Le mode de comptabilité de couverture utilisé par Banque Degroof Petercam correspond au type de couverture de juste valeur. Selon ce type de comptabilité de couverture, les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat dans le poste 'Résultat net sur la comptabilité de couverture' au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts

attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur d'un portefeuille d'actifs ou de passifs couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée 'Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux' par la contrepartie du compte de résultat.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, le montant de la variation de la juste valeur inclus au bilan sur l'élément couvert est enregistré en résultat. Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

### 3.5 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

#### UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE PRENEUR EN CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location à l'exception de certains contrats à court terme ( $\leq 12$  mois) et de certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat. La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers futurs est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique 'Dettes envers la clientèle'.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre de droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation

initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la même rubrique que les immobilisations corporelles.

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles liées aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique 'Frais généraux et administratifs' selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

#### UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Les contrats de location consentis par le groupe sont classés soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement. Est considéré comme contrat de location financement, un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Un contrat de location est un contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien mis en location. Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location-financement, la valeur actualisée au taux implicite du contrat des loyers à recevoir augmentée, le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie attribuée au bailleur, est comptabilisée initialement comme une créance. Ensuite, le produit financier du contrat de location-financement est réparti sur la durée du contrat sur base d'un schéma reflétant un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat. Ceci est réalisé en affectant les

loyers perçus entre les produits financiers et le remboursement du solde débiteur.

Dans le cas d'un contrat de sous-location, s'il n'est pas possible d'en déterminer facilement le taux d'intérêt implicite, l'investissement net dans le contrat de sous-location peut être évalué en utilisant le taux d'actualisation employé pour le contrat de location principal.

### 3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS LES IMMEUBLES DE PLACEMENT)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Banque Degroof Petercam applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation ou composant	Durée d'utilité
Terrain	Infinie
Gros-œuvre	40 à 50 ans
Installations techniques	10 ans
Installations générales	20 ans
Parachèvements	5 à 10 ans
Matériel informatique/télécom	4 ans
Matériel divers/équipement	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel roulant	4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé.

Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque date de clôture.

Les immeubles de placement sont des biens

immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser la valeur du capital investi.

Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou donnée en location via un contrat de location-financement, cette partie est comptabilisée comme immobilisation corporelle. Dans le cas contraire, le bien immobilier est considéré comme immeuble de placement si la partie utilisée pour compte propre ne représente qu'une part insignifiante de l'investissement total.

### 3.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce achetés et les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, selon leur nature, sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 5 ans, à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charge quand ils sont exposés. Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation.

Cette durée d'utilité n'excède généralement pas 10 ans. À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

#### ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition peuvent être générés lors de l'acquisition d'une filiale, d'un partenariat ou d'une entreprise associée. Ces écarts représentent la différence entre le coût d'acquisition (incluant les

coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) et les fonds propres retraités en IFRS, c'est-à-dire après la comptabilisation à la juste valeur (via fonds propres) de tous les actifs et passifs identifiables au sens IFRS.

Si cet écart est positif, il est inscrit au bilan en tant qu'actif incorporel. S'il est négatif, il est pris en résultat après vérification des actifs et passifs identifiables ainsi que de leur valorisation. Par la suite, chaque élément comptabilisé sera évalué selon les mêmes règles d'évaluation appliquées aux actifs et passifs de nature similaire.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. En effet, les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés.

Afin de réaliser le test de dépréciation et vu qu'un écart d'acquisition ne génère jamais de flux de trésorerie de manière indépendante, il doit être alloué à chaque unité génératrice de trésorerie qui s'attend à bénéficier des synergies provenant du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être une entité juridique ou un secteur d'activité ; celles-ci peuvent être aussi déterminées sur base de critères géographiques ou d'une association d'éléments précités.

Par contre, un changement de pourcentage de détention dans une filiale (entité dont Banque Degroof Petercam a déjà le contrôle) est à considérer comme une opération entre actionnaires.

Par conséquent, si l'opération n'engendre pas un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est réalisé et donc, la différence entre le prix d'acquisition ou de vente et la valeur comptable des fonds propres acquis ou vendus est imputée directement en fonds propres. Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, l'écart d'acquisition est calculé après avoir réévalué la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition complémentaire. L'éventuel profit ou perte généré par cette réévaluation est comptabilisé en résultat.

### 3.8 AUTRES ACTIFS

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs.

### 3.9 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Un actif non financier est à déprécier lorsque sa

valeur comptable (après amortissements si l'actif fait l'objet d'amortissements) est supérieure à sa valeur recouvrable.

À chaque date de reporting, Banque Degroof Petercam apprécie s'il existe un quelconque indice (événement générateur de pertes) montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Ensuite, si un tel indice existe, un test de perte de valeur est réalisé et, le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultats.

Même s'il n'y a pas d'indication objective de perte de valeur, un tel examen est effectué, au moins chaque année à la même date, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition. La valeur recouvrable d'un actif non financier est le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, après déduction des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de cet actif. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, il est rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer les pertes de valeur éventuelles à ce niveau d'agrégation. Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultats sous le poste 'Dépréciations'.

Si l'actif est réévalué, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative. La dépréciation d'une UGT est allouée de manière à réduire la valeur comptable des actifs de cette unité dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, à l'écart d'acquisition associé à l'UGT ;
- puis, aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur constatée lors d'un exercice antérieur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable sans excéder la valeur comptable de l'actif, telle qu'elle aurait été déterminée sans réduction de valeur comptabilisée précédemment, c'est-à-dire après l'application de la règle d'amortissement normale. Une perte de valeur sur un écart d'acquisition ne peut pas être reprise ultérieurement.

### 3.10 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Banque Degroof Petercam a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée. Par ailleurs, le montant de la provision est majoré des coûts externes directement associés au règlement d'une obligation spécifique.

## 3.11 IMPÔTS

### IMPÔTS COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur dans chaque pays d'implémentation des sociétés du groupe à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

Le montant d'impôt exigible à payer ou à recevoir est la meilleure estimation du montant d'impôt à payer ou à recevoir et, le cas échéant, reflète l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôt sur le résultat.

### IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront et, le cas échéant, tiennent compte de l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôts sur le résultat. Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs évalués par capitaux propres et des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, ainsi que les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice), en ce cas ils sont imputés sur les capitaux propres et, ensuite, reconnus en résultat si les gains et pertes précédemment inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat.

### 3.12 AVANTAGES AU PERSONNEL

#### AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés à l'intéressement ou aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'application des législations nationales et les directives CRD IV et CRD V en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel. La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

#### ENGAGEMENTS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Banque Degroof Petercam offre différents régimes de retraite, tant à cotisations définies qu'à prestations définies, dans le respect de la réglementation nationale ou des pratiques du secteur. Pour les régimes à cotisations définies où l'engagement de la Banque consiste à verser

le montant prévu à cet effet, ce dernier est comptabilisé en charge de l'exercice.

Les régimes à prestations définies sont les plans où la Banque a l'obligation de verser des contributions complémentaires aux régimes si ces derniers n'ont pas assez d'actifs pour éteindre les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Pour ces régimes, la charge imputée dans le compte de résultats est déterminée selon la méthode des unités de crédits projetées de manière à répartir le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du membre du personnel. Le complément éventuel des obligations de la Banque par rapport aux actifs détenus par les régimes fait l'objet d'une provision. Les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, se comptabilisent immédiatement et totalement dans les autres éléments du résultat global. Tous les calculs nécessaires sont effectués par un actuaire indépendant.

#### AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Certaines sociétés du groupe offrent une prise en charge totale ou partielle du coût d'une assurance 'Soins de santé' à certains membres du personnel, sous contrat avec l'entreprise au moment de leur retraite, respectant les conditions définies dans le plan et ce, jusqu'à leur décès. L'engagement estimé du groupe fait l'objet d'une provision pendant la durée d'activité des membres du personnel et est déterminé sur base d'une méthode similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations.

### 3.13 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs regroupent notamment les avantages du personnel à court terme, les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

### 3.14 CAPITAUX PROPRES

#### FRAIS D'ÉMISSION DE CAPITAL

Les frais d'émission de nouvelles actions qui ne sont pas liées à un regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

#### DIVIDENDES

Les dividendes sur actions de l'exercice ne sont pas déduits des fonds propres à la date de clôture. Le montant du dividende proposé à l'assemblée générale est repris au sein du chapitre réservé aux événements postérieurs à la clôture.

#### ACTIONS PROPRES

Lorsque Banque Degroof Petercam achète des actions propres, le prix d'acquisition est imputé directement en diminution des fonds propres. Les

résultats générés lors de la vente d'actions propres sont également directement imputés en capitaux propres.

Les dividendes sur actions propres détenues par la Banque et ses filiales sont éliminés et donc, non compris dans le montant total de la distribution proposée.

#### AUTRES COMPOSANTS

Les autres éléments influençant les capitaux propres comme, entre autres, le traitement des plans d'options sur actions propres, la réévaluation à la juste valeur de certains instruments financiers, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, les transactions entre actionnaires ou encore l'impact de conversion des devises étrangères ainsi que les traitements de consolidation, sont expliqués ci-avant au sein de leurs points respectifs.

### 3.15 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes.

Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés après leur acquisition initiale, le produit d'intérêt continue à être comptabilisé sur base du taux d'intérêt effectif au coût amorti de ces actifs. Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous la même rubrique ('Résultat net sur instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultats') que les fluctuations de la juste valeur. Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

### 3.16 DIVIDENDES

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

### 3.17 HONORAIRES ET COMMISSIONS

Banque Degroof Petercam reconnaît en résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations. Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont considérées généralement pour la détermination de ce taux. Il s'agit notamment des commissions d'octroi de prêt et d'ouverture de crédit.

Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit, pour autant qu'elles soient significatives et qu'il est probable que le client s'engage dans la convention de prêt, sont différées et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte pro rata temporis sur la durée de l'engagement.

Concernant les autres natures d'honoraires et commissions, leur reconnaissance en résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service rendu :

- les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services ;
- en ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un service à un moment précis (date à laquelle le contrôle du service est transféré au client), telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en résultat lorsque la prestation est achevée.

Le montant des honoraires et commissions représente la contrepartie à laquelle on s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de services à un client (à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers — par exemple les taxes de vente). La contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client peut consister en des montants déterminés, des montants variables, ou les deux.

Tout montant variable (sous réserve d'une condition suspensive ou lié à la réalisation d'un objectif spécifique) inclus dans le prix d'une transaction est limité à concurrence du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture.

### 3.18 RÉSULTAT DE RÉÉVALUATION OU DE RÉALISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits et charges d'intérêts des dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et toute inefficacité constatée dans une relation de couverture. Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' ou 'Résultat net sur instruments financiers évalués au coût amorti'.

### 3.19 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes disponibles auprès des banques centrales, les comptes à vue auprès des institutions de crédits et les prêts et créances aux institutions de crédit échéant à moins de trois mois à dater de leur date d'acquisition.

Banque Degroof Petercam présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement. Les instruments de capitaux propres inscrits dans le portefeuille 'Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' sont compris dans les activités opérationnelles.

### 3.20 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et ce conformément à l'IFRS 5. S'il s'avère que la valeur comptable des actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) dépasse la juste valeur diminuée des coûts de la vente, une perte de valeur est constatée. Cette perte de valeur est imputée en premier lieu sur les écarts d'acquisition et, ensuite, sur les autres actifs non courants compris dans le champ d'application d'IFRS 5 en ce qui concerne leur évaluation. En cas d'excédent, Banque Degroof Petercam impute la perte de valeur non encore allouée aux autres actifs inclus dans le groupe destiné à être cédé (et, notamment, aux actifs financiers). Les pertes de valeur liées au classement initial comme actifs détenus en vue de la vente et les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont reconnus dans le compte de résultats.

Dès lors que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants compris dans le champ d'application de l'IFRS 5 (notamment, les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles) cessent d'être amortis, le cas échéant, et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de la vente conformément à l'IFRS 5. Les instruments financiers restent évalués selon les principes d'IFRS 9. Les autres actifs et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés restent évalués selon les normes qui leurs sont applicables.

Une activité abandonnée est une composante dont Banque Degroof Petercam s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée dans le compte de résultats.

## 4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la direction pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par Banque Degroof Petercam pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères 'SPPI' ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les hypothèses relatives à l'évaluation des engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des dépréciations, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés lorsque le prix de vente n'a pas encore été fixé ;
- l'appréciation que la vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés soit hautement probable et se réalise dans un délai d'un an ;
- la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés ;
- l'appréciation du caractère raisonnable du renversement dans le temps des actifs d'impôts différés dans le cadre de l'utilisation des déficits fiscaux.
- les hypothèses relatives à l'évaluation et l'estimation du montant des provisions.

## 5 — Gestion des risques

### Introduction – Evolution des taux d'intérêts et tensions géopolitiques

L'évolution des taux d'intérêt a connu une tendance divergente entre la baisse des taux courts et la légère hausse des taux longs. Le taux de dépôt à la BCE a en effet baissé, à 4 reprises, au premier semestre 2025 pour atteindre un niveau de 2% alors que le taux à 10 ans a augmenté de plus de 50 points de base sur l'année pour atteindre 2.9%. Dans ce contexte d'évolution des taux, la Banque est parvenue à maintenir le niveau de sa marge d'intérêt.

Après les importantes élections de 2024 tant en Europe qu'aux USA, une certaine volatilité a affectée les marchés financiers, e.a. suite aux annonces répétées du Président américain sur l'instauration de droits de douanes. L'année a été marquée notamment par une baisse du dollar US et par une hausse des taux de rendement sur les obligations d'Etats à long terme.

Au niveau géopolitique, les événements majeurs restent encore et toujours les conflits tant en Ukraine qu'au Moyen-Orient. Ces conflits ont eu un impact limité sur le Groupe DP en termes de gestion des risques.

Dans ce contexte, Degroof Petercam a démontré sa faible exposition à ces risques, ce qui se traduit par une position résiliente tant en termes de solvabilité, avec des impacts limités sur ses ratios de fonds propres, qu'en termes de liquidité, avec des ratios et des positions de liquidité très stables.

Pour le ratio de solvabilité, aucun impact significatif n'est noté en raison notamment de la résilience de nos résultats.

L'activité de Crédit n'est pas significativement affectée par les événements et tensions actuelles, étant donné le niveau très élevé de garanties pour les Crédits Lombard, qui représentent la grande majorité des prêts octroyés à la clientèle, et l'absence d'exposition directe du Groupe DP sur les différents pays en conflit.

La Banque reste toutefois extrêmement attentive à l'évolution de ces crises et a continuellement revu et renforcé ses pratiques de gestion du risque de crédit pour faire face efficacement et rapidement à tout débiteur en (potentielle) difficulté financière.

La Banque n'octroie pas de produits de prêts traditionnels visant les segments de la clientèle

de détail et commerciale, tels que les prêts à la consommation non garantis (prêts accordés à des fins principalement personnelles pour la consommation de biens et de services), et les prêts professionnels standards. Les crédits avec garanties hypothécaires sont restreints au sein de nos portefeuilles et uniquement réservés à notre clientèle de banque privée, ainsi que les crédits sans sûreté qui sont très limités.

A ce jour, la Banque n'a subi aucun défaut de paiement, ni perte de crédit en raison des tensions géopolitiques.

En termes de cybersécurité, des progrès significatifs ont été réalisés au cours des trois dernières années afin de renforcer notre environnement de contrôle IT via la mise en place de multiples mesures qui ont permis de renforcer nos différentes couches de sécurité et minimiser ainsi le risque d'intrusion de nos systèmes d'information.

En conclusion, tant l'évolution des taux que les tensions géopolitiques sur le profil de risque de la Banque ont été limitées au cours de l'année 2025. Il n'en reste pas moins que la Banque reste toujours attentive, pour la gestion des risques, à l'évolution des taux d'intérêts et des impacts potentiels en cas de crise accrue et prolongée.

### 5.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

La politique de gestion des risques de Degroof Petercam est définie par le comité de direction de la Banque, en accord avec la tolérance aux risques définie dans le Risk Appetite Framework de la Banque et validée par le conseil d'administration sur recommandation du comité des risques. L'adéquation du profil de risque de la Banque avec l'appétit pour le risque défini par le conseil d'administration est validée au moins une fois par an.

Progressivement les politiques, outils et procédures de CA Indosuez sont intégrés au sein de la structure organisationnelle de BDP.

Ce chapitre du rapport annuel se base sur le cadre de gestion des risques en place au 31/12/2025.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le comité de direction a délégué certaines de ses responsabilités aux comités suivants :

- Le comité ALMAC est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable

et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé.

- Le comité crédits est responsable des conditions d'octroi et modification des lignes de crédits. Il est également en charge du suivi continu du portefeuille des crédits et de la révision périodique des lignes octroyées.
- Le Comité Impairment est responsable de la validation et de la surveillance des expositions de crédit classées sous watchlist, et/ou forborne et/ou non performing ainsi que des prises de provisions individuelles et collectives. Il est également en charge des décisions en matière de méthodologie d'impairment.
- Le comité limites surveille et accorde les engagements vis-à-vis de contreparties bancaires et non bancaires dans le cadre des activités Global Markets, Trésorerie et Dépositaires.
- CCI-CMC : Le comité de contrôle interne – Compliance Management Committee – est chargé de surveiller et de superviser tous les risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé, de surveiller l'impact potentiel des changements importants sur le profil de risque du Groupe et de s'assurer que toutes les activités liées au risque opérationnel de première, et de deuxième lignes (y compris les aspects de conformité) et de troisième ligne, ou au risque ESG<sup>1</sup> soient exécutées en tenant compte de l'appétit pour le risque, des politiques et procédures, ainsi que des lois et réglementations. Le Comité supervise également la gouvernance Sustainable Finance.
- L'internal risk committee monitor le risque de marché, le risk dashboard, les RWA<sup>2</sup> et les fonds propres, les grands risques et valide les investissements dans les portefeuilles d'accompagnements.
- Regulatory steering committee : le comité assure la mise en œuvre des nouvelles lois, directives, circulaires et règlements et répond aux demandes des régulateurs.
- Information Security Steering Committee (ISSC) : il monitor le risque IT et cybersécurité et il garantit que ces risques soient correctement identifiés, surveillés et signalés, et que des mesures organisationnelles et des actions/activités soient mises en place pour atténuer efficacement ces risques.
- Comité Litiges : respect de l'application des procédures en matière de provisionnement liées aux litiges, plaintes et enquêtes ; examen et décision suivant les propositions du département Legal.

Par ailleurs, la gestion quotidienne des risques et le contrôle du respect des limites sont assurés par les équipes du département de Risk Management (Credit Risk Management, Operational Risk

Management, IT Risk Management, Coordination Réglementaire, ESG Risk et Financial Risk Management). Celles-ci assurent un suivi des risques de marché, de liquidité, de crédit et de contrepartie, de gestion de fortune, opérationnels, IT, ESG et réglementaires.

## 5.2 COMPREHENSIVE ASSESSMENT – ASSET QUALITY REVIEW (AQR) & STRESS TEST

Entre 2014 et fin février 2022, la Banque Degroof Petercam a été soumise au contrôle prudentiel direct de la BCE. Dans ce cadre, elle a été soumise au comprehensive assessment de 2015 et aux exercices de Stress Test organisés par les autorités de contrôle de 2018, 2019 et de 2020 postposé en 2021 suite à la crise sanitaire.

En 2023, la Banque a participé au Stress Test de solvabilité organisé, tous les deux ans, par la BNB<sup>3</sup> en tant que « Less Significant Institution » (LSI). Suite à notre intégration, en juin 2024, dans le groupe CA-Indosuez Wealth Management, nous participons dorénavant indirectement au Stress test EBA via la consolidation du Groupe Crédit Agricole.

Un exercice de 'comprehensive assessment' se compose de deux parties : l'Asset Quality Review (AQR) et le Stress Test. L'Asset Quality Review consiste en une analyse approfondie des actifs (principalement les crédits) et des processus comptables de la Banque contrôlée. L'objectif est de s'assurer que le niveau de fonds propres de la Banque (ratio CET1) reflète la réalité, et que toutes les provisions nécessaires aient bien été prises. L'exercice AQR résulte en une correction du ratio CET1 (adjusted CET1) qui est utilisé comme point de départ pour le Stress Test. Le Stress Test consiste quant à lui à s'assurer que la Banque disposera, même en cas de crise importante, d'un ratio CET1 suffisant sur les trois années à venir. Deux scénarios (un premier appelé scénario de base qui simule une évolution normale des facteurs de marché, et un second appelé scénario défavorable qui simule une crise importante) sont appliqués aux résultats et au bilan de la Banque.

Le dernier Stress Test mené sous la supervision de la BCE en 2021 et effectué sur base des données au 31 décembre 2020, avait comme objectif d'avoir une vue d'ensemble de la résistance (solvabilité) du secteur aux impacts d'une crise dont les hypothèses ont été déterminées par la Banque Centrale Européenne. Il n'y avait pas de seuil minimum à respecter.

Le Stress Test organisé par la BNB en 2023, se basait sur les données du 31 décembre 2022 fournies par la Banque et sur un scénario de crise inspiré par les scénarios du Stress Test des grandes banques

(1) Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance et sont décrits dans le point 5.8.

(2) Risk Weighted Assets

(3) Banque Nationale de Belgique

(2023 EBA EU- wide stress test) mis en œuvre par la BNB et impactant la solvabilité des banques.

Lors de ces différents Stress Test de solvabilité, malgré les chocs sévères imposés par la méthodologie, nos résultats démontrent le faible risque du bilan de la Banque, la bonne gestion de ses risques ainsi que de sa solvabilité. Sans surprise, dû aux spécificités du business model de la Banque par rapport au reste du secteur (Gestion de fortune), l'impact le plus pénalisant pour la Banque concerne les commissions (Non Interest Income).

D'un point de vue liquidité, les institutions financières sous la supervision directe de la BCE ont dû participer en 2019 à un stress test partiel (LiST). Cet exercice avait confirmé notre très bonne position de liquidité. Notre institution financière a démontré durant cet exercice qu'elle pouvait faire face non seulement à un scénario adverse de liquidité mais également à un scénario extrême.

### 5.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ (SECTION NON AUDITÉE)

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque Degroof Petercam ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité a pour objectif principal d'assurer au Groupe DP un financement suffisant, même dans des conditions très défavorables. La stratégie de liquidité au niveau consolidé est mise en œuvre par le comité Almac, et la gestion au jour-le-jour a été déléguée au département de Trésorerie, sous la supervision du Risk Management.

Le Risk Management s'assure que la Banque Degroof Petercam puisse assurer sa liquidité dans tous les scénarios de crise, qu'il s'agisse d'une crise de liquidité de marché ou d'une crise de liquidité spécifique à la Banque Degroof Petercam. Les hypothèses de ces scénarios sont réévaluées régulièrement. Les flux de trésorerie doivent rester positifs sur toutes les échéances dans chacun des scénarios, qui sont suivis quotidiennement. Les scénarios de stress test internes sont complétés par les calculs réglementaires de Bale 3 (LCR et NSFR).

Le modèle de liquidité de la Banque Degroof Petercam peut se résumer comme suit :

- une large base de dépôts de la clientèle ;
- une indépendance complète par rapport au financement interbancaire : la Banque n'a pas besoin de recourir au marché interbancaire pour se financer ;
- un 'loan to deposit ratio' faible, ce qui exprime le fait que le montant des crédits octroyés est largement inférieur au total des dépôts de la clientèle ;
- des portefeuilles obligataires liquides et pour la plupart (87%) rapidement mobilisables par des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

Le tableau ci-après détaille les échéances de nos actifs et passifs financiers<sup>1</sup>. Le Gap de liquidité est basé sur les maturités contractuelles. Le Gap de liquidité corrigé est calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires<sup>2</sup> :

(en milliers EUR)

31.12.2025	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actifs financiers</b>						
Créances sur les établissements de crédit <sup>3</sup>	1.505.831	0	0	450.070	17	1.955.918
Créances sur la clientèle	168.811	30.216	203.588	942.614	869.088	2.214.317
Obligations et autres titres à revenu fixe		166.944	317.884	780.070	318.266	1.583.164
Dérivés de taux	0	618.369	62.609	230.108	176.949	1.088.035
<i>IRS</i>	0	28.913	62.609	230.108	176.949	498.579
<i>Autres dérivés de taux</i>		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	589.456	0	0	0	589.456
<b>Total Actif</b>	<b>1.674.642</b>	<b>815.529</b>	<b>584.081</b>	<b>2.402.862</b>	<b>1.364.320</b>	<b>6.841.434</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	337.229	0	0	0	0	337.229
Dettes envers la clientèle	3.708.390	875.691	117.071	0	0	4.701.152
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	612.584	45.176	177.416	144.022	979.198
<i>IRS</i>	0	23.142	45.176	177.416	144.022	389.756
<i>Autres dérivés de taux</i>		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	589.442	0	0	0	589.442
Garanties émises		107.191				107.191
Lignes de crédit confirmées		339.298				339.298
<b>Total Passif</b>	<b>4.045.619</b>	<b>1.934.764</b>	<b>162.247</b>	<b>177.416</b>	<b>144.022</b>	<b>6.464.068</b>
<b>Gap de liquidité</b>	<b>-2.370.977</b>	<b>-1.119.235</b>	<b>421.834</b>	<b>2.225.446</b>	<b>1.220.298</b>	<b>377.366</b>
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	1.187.767	-159.284	-213.928	-611.741	-202.814	0
<b>Gap de liquidité corrigé</b>	<b>-1.183.210</b>	<b>-1.278.519</b>	<b>207.906</b>	<b>1.613.705</b>	<b>1.017.484</b>	<b>377.366</b>

Le tableau ci-avant représente le bilan de la Banque au 31/12/2025 ventilé par maturité. Grâce à des actifs liquides composés de 1,22 milliards EUR de cash déposé en réserve à la banque centrale ainsi que 1,19 milliards EUR (après décote pour mobilisation, et hors titres grevés) d'obligations mobilisables très rapidement auprès de la Banque Centrale, soit un total de 2,41 milliards EUR, la banque serait capable de faire face à des retraits importants et brutaux des dépôts de sa clientèle.

La créance de 450 millions EUR sur établissement de crédit avec une maturité comprise entre 1 et 5 ans correspond au montant déposé auprès du Groupe Crédit Agricole (opération initiée en 2024 avec une échéance en 2028).

(1) Les montants des actifs et passifs financiers incluent tous les flux bruts, y compris les intérêts futurs.

(2) Une large part du portefeuille obligataire détenu par la Banque est mobilisable rapidement via repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

(3) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2024	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actifs financiers</b>						
Créances sur les établissements de crédit <sup>1</sup>	1.146.747	175	0	450.000	86	1.597.008
Créances sur la clientèle	88.878	48.012	152.446	701.436	725.070	1.715.842
Obligations et autres titres à revenu fixe		101.352	251.047	1.145.584	451.223	1.949.206
Dérivés de taux	0	491.078	65.321	180.000	84.045	820.444
IRS	0	46.163	65.321	180.000	84.045	375.529
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	444.915	0	0	0	444.915
<b>Total Actif</b>	<b>1.235.625</b>	<b>640.617</b>	<b>468.814</b>	<b>2.477.020</b>	<b>1.260.424</b>	<b>6.082.500</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	157.381	0	0	0	0	157.381
Dettes envers la clientèle	3.561.856	1.003.353	127.961	0	0	4.693.170
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	471.833	40.340	130.563	62.927	705.663
IRS	0	26.344	40.340	130.563	62.927	260.174
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	445.489	0	0	0	445.489
Garanties émises		72.927				72.927
Lignes de crédit confirmées		228.946				228.946
<b>Total Passif</b>	<b>3.719.237</b>	<b>1.777.059</b>	<b>168.301</b>	<b>130.563</b>	<b>62.927</b>	<b>5.858.087</b>
<b>Gap de liquidité</b>	<b>-2.483.612</b>	<b>-1.136.442</b>	<b>300.513</b>	<b>2.346.457</b>	<b>1.197.497</b>	<b>224.413</b>
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	1.530.208	-86.699	-197.842	-887.302	-358.365	0
<b>Gap de liquidité corrigé</b>	<b>-953.404</b>	<b>-1.223.141</b>	<b>102.671</b>	<b>1.459.155</b>	<b>839.132</b>	<b>224.413</b>

Les actifs grevés de la Banque concernent des titres ou du cash donnés en garantie (dans le cadre d'opérations sur dérivés principalement) ainsi que des réserves monétaires obligatoires déposées auprès des Banques Centrales.

Les chiffres présentés, conformément à la circulaire NBB\_2015\_03 du 12 janvier 2015, sont les valeurs comptables médianes des quatre trimestres de l'année.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils soient grevés, ou :

(en milliers EUR)

31.12.2025	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	348.904		6.691.581	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	25.662	25.662
titres de créance	163.114	163.114	1.573.294	1.573.294
autres actifs	73.663		817.444	

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
<b>31.12.2024</b>				
Actifs du groupe Degroof Petercam	355.177		7.963.961	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	58.652	58.652
titres de créance	211.395	211.395	3.205.084	3.205.084
autres actifs	6.411		1.091.220	

Les garanties reçues par la Banque sont réparties dans le tableau suivant, en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

(en milliers EUR)

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
<b>31.12.2025</b>		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		466.174
dont les instruments de capitaux propres		
les titres de créance		-
les autres actifs		466.174
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		
<b>31.12.2024</b>		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		228.192
dont les instruments de capitaux propres		
les titres de créance		-
les autres actifs		228.192
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		

La valeur comptable médiane des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées sont repris dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
<b>31.12.2025</b>		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	353.569	264.860
<b>31.12.2024</b>		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	329.230	244.456

La Banque n'a pas de programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et du Bond Lending ou au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce cadre, le collatéral mis en gage résulte en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

## 5.4 RISQUE DE MARCHÉ

### 5.4.1 POLITIQUE

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Les activités de trésorerie, de change, de liquidity providing en actions et d'intermédiation en options sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-At-Risk (VAR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios, la sensibilité des options (delta, gamma, vega, etc.) et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent aux limites fixées par le comité de direction et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport à nos fonds propres.

### 5.4.2 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT (SECTION NON AUDITÉE)

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré au comité Almac à l'aide d'une norme définie en termes de duration gap. Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1%, allouée par le comité de direction à l'activité de transformation du Groupe DP. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

En complément, conformément à Bâle II, la sensibilité de la valeur économique de la banque est stressée sur base de scénarios impliquant des variations parallèles et non-parallèles de la courbe de taux d'intérêt.

La perte sur la valeur économique en cas de hausse des taux de 2% s'élevait à :

(en milliers EUR)

	2025	2024
Au 31.12	25.172	21.587
Moyenne de la période	20.944	22.245
Maximum de la période	25.172	28.063
Minimum de la période	15.448	11.232

Le tableau suivant montre l'évolution de la sensibilité du risque de taux de la banque (indicateur VBP en valeur absolue) avant prise en compte de l'hypothèse de duration du passif.

(en milliers EUR)

	2025	2024
Au 31.12	313	275
Moyenne de la période	262	274
Maximum de la période	324	301
Minimum de la période	219	240

(en milliers EUR)

	2025	2024
Au 31.12		
<b>Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt</b>		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	18.701	18.032
Augmentation (diminution) de la valeur économique	-25.172	-23.987
<b>Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt</b>		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	-34.380	-21.874
Augmentation (diminution) de la valeur économique	27.320	16.574

Depuis juin 2019, pour les scénarios simulant une baisse de taux, un floor est appliqué sur la courbe des taux, en ligne avec les guidelines de l'EBA.

Depuis le 1er janvier 2018, la banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting sur les couvertures micro hedge. Les éléments couverts sont des obligations et des crédits. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS). Au 1er janvier 2022, la banque a décidé d'élargir le Hedge accounting aux couvertures macro hedge sur le portefeuille crédits à taux fixe.

À l'initiation de la couverture, la Banque documente toutes les relations. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

L'impact de la réforme IBOR a été neutralisé en 2024 pour Degroof Petercam. L'exposition de la Banque à la réforme IBOR est désormais clôturée.

### 5.4.3 RISQUE DE CHANGE (SECTION NON AUDITÉE)

Il s'agit essentiellement de la couverture du risque de change généré par tous les départements de la Banque et d'intermédiation pour des institutionnels, principalement des OPC.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

(en milliers EUR)

	2025		2024	
	Nominal	VAR 99%	Nominal	VAR 99%
Au 31.12	1.431	7,28	259	1,02
Moyenne de la période	341	1,91	325	1,42
Minimum de la période	121	0,54	94	0,33
Maximum de la période	2.292	11,50	1.434	17,27

### 5.4.4 RISQUE ACTIONS & OPTIONS (SECTION NON AUDITÉE)

#### 5.4.4.1 Court terme

Le risque actions résulte du service de 'liquidity provider' sur actions belges que la banque offre à ses clients et par le desk « Equity Desk Derivatives » qui propose un service d'intermédiation d'options où le risque de marché est géré via des options échangées sur un marché listé, des options traitées en OTC ou l'achat/la vente du sous-jacent.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque actions quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

En ce qui concerne les options, les risques sont suivis selon différents indicateurs de sensibilité aux mouvements des principaux facteurs sous-jacents (principalement delta et rho, mais aussi gamma et vega) et la Value-At-Risk. Le risque de marché a diminué à la suite de l'intégration au sein du groupe Crédit Agricole (Indosuez). En ce qui concerne les produits dérivés sur actions, les transactions sont principalement réalisées selon un schéma back-to-back avec CA-CIB : le pricing est fourni par CA-CIB, qui met simultanément en place la couverture intégrale du risque de marché associé.

(en milliers EUR)

<b>2025</b>		<b>31.12.2025</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>
Risque actions	Nominal	213	334	154	511
	VAR 99%	5	7	3	13
Risque options	Delta équivalent	-	31	-720	945
	VAR 99%	-	49	-	255
<b>2024</b>		<b>31.12.2024</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>
Risque actions	Nominal	256	357	205	542
	VAR 99%	5	9	5	16
Risque options	Delta équivalent	816	79	-945	1.382
	VAR 99%	238	228	154	372

#### 5.4.4.2 Long terme

Le risque actions à long terme est le risque que la valeur des fonds propres de la Banque diminue suite à la baisse de cours des actions détenues au sein du portefeuille d'actions pour compte propre de la Banque.

Un Portefeuille Accompagnement contient des positions de taille limitée détenues dans le but de soutenir certaines activités du Groupe DP. Aucune transaction n'a été effectuée en 2025 dans le portefeuille d'accompagnement liquide.

La Banque possède également un portefeuille de positions en Private Equity dont l'objectif est de soutenir l'activité de vente de ces produits. Ces positions sont reprises dans le tableau ci-dessous dans le portefeuille d'accompagnement illiquide.

Valeur de marché du portefeuille d'actions pour compte propre :

(en milliers EUR)

	<b>Portefeuille accompagnement liquide</b>	<b>Portefeuille accompagnement illiquide</b>
31.12.2025	5.705	16.952
31.12.2024	5.412	8.649

L'effet sur les fonds propres de la Banque d'un mouvement des cours des actions détenues est le suivant (toutes autres choses étant égales par ailleurs) :

(en milliers EUR)

<b>Marchés ou indices pertinents<sup>1</sup></b>	<b>Impact sur les fonds propres</b>		
	<b>Mouvement</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Autres valeurs européennes	10 %	1.420	1.405
Reste du monde	10 %	36	-

#### 5.4.5 RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES

La banque n'est pas exposée sur ce type de risque.

(1) Ayant un impact sur la valeur du portefeuille.

## 5.5 RISQUE DE CRÉDIT

### 5.5.1 DÉFINITION DU RISQUE DE CRÉDIT ET DES DÉPRÉCIATIONS (IMPAIRMENT)

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en 2018, Banque Degroof Petercam classe chaque actif financier (qui entre dans le champs de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit ('Significant Increase in Credit Risk', 'SICR') depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question ('Expected Credit Loss', 'ECL'). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL (perte de crédit attendue) est comptabilisée.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable IFRS 9, classé en 3 niveaux :

Phase	Trigger	ECL = impairment
Phase 1 = 'performing'	Initial recognition	12 months expected credit loss (= 12 months ECL)
Phase 2 = 'under-performing'	Significant credit risk increase (without recognized loss) since initial recognition	Lifetime expected credit loss (= LEL)
Phase 3 = 'non-performing'	Loss event	

Partant du fait que Banque Degroof Petercam n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en phase 2. Un actif financier passe en phase 3 quand il est considéré en défaut.

Le modèle permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé par Banque Degroof Petercam dans le cadre de l'IFRS 9 est basé sur les principes suivants :

1) En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires,

- a. en utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation 'Investment grade' à la date de reporting sont systématiquement classés en phase 1. Pour les autres actifs financiers, Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- b. pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en phase 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : PD 3 fois plus élevée que la PD initiale (ou 2 fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100%, mesure de forbone (c'est-à-dire, restructuration d'un instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un actif financier passe à la phase 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
  - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay')
  - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.
 L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant une phase plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

2) En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Banque Degroof Petercam a développé une méthodologie de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- a. Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en phase 1 ;
- b. un passage en phase 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forbone et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge dans le cas où il peut être établi que le client ne pourra pas honorer cet appel par manque de ressources financières suffisantes (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits 'lombard', dont le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un passage en phase 3 dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') et/ou un arriéré de paiement d'au moins 90 jours. La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède

- le montant dû à la Banque ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Le modèle de calcul de l'ECL est quant à lui basé sur les éléments suivants :

**1)** Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable IFRS 9, des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ont par conséquent été développés au sein de la Banque ;

**2)** une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en phases 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En phase 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;

**3)** cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1 ;

**4)** les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;

**5)** le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL : un scénario de base (scénario de référence) et 2 scénarios alternatifs. Un coefficient de probabilité, représentant la probabilité de survénance, est appliqué à chacun de ces 3 scénarios.

Le scénario macro-économique de base (scénario de référence) représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Pour le scénario de base, les experts macro-économiques de la Banque appliquent une vision de marché neutre en se basant sur les prévisions du consensus pour des variables économiques telles que la croissance du PIB, l'évolution des marchés boursiers et les prix immobiliers (des variables telles que le taux de chômage ne sont pas jugées pertinentes pour la Banque, étant donné sa clientèle de banque privée).

Les scénarios alternatifs (scénario de hausse et scénario de baisse) sont basés sur les écarts par rapport aux prévisions observées dans le passé, compte tenu des risques pesant actuellement sur l'économie.

Les coefficients de probabilité sont basés sur les probabilités de survénance de chacun des 3 scénarios et sont dérivés d'intervalles de confiance sur une distribution des probabilités.

Les scénarios sont ajustés au moins sur une base annuelle.

Pour les besoins de la norme IFRS 9, une méthodologie de notation interne a été mise en place au sein de la Banque pour les crédits octroyés à la clientèle, classant les expositions de ce portefeuille de la classe 1 (risque le plus faible) à la classe 16 (risque le plus élevé). Les classes 17 et 18 sont réservées aux expositions en défaut. La classe 18 est relative aux expositions présentant un arriéré de paiement matériel de plus de 90 jours. La classe 17 concerne les débiteurs dont la Banque suppose qu'ils ne paieront pas (à temps) (« unlikely to pay ») mais qui ne répondent pas au critère de la classe 18. Le statut de défaut utilisé au sein de la Banque est tout à fait aligné avec la notion de « non-performing ». Les expositions des classes 17 et 18 sont donc désignées en interne sous le terme de crédits en défaut ou « non-performing ».

Au 31.12.2025, le risque de crédit par phase, par notation interne (pour les crédits octroyés à la clientèle) et par type d'instrument se répartit de la façon suivante (pour les actifs financiers soumis à la dépréciation, selon la norme comptable de l'IFRS 9) :

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2025	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
<b>Créances sur les établissements de crédits</b>	<b>730.029</b>		<b>48</b>	<b>0,01%</b>
Phase 1	730.029	100,00%	48	0,01%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>2.564.637</b>		<b>10.974</b>	<b>0,43%</b>
Phase 1	<b>2.508.569</b>	<b>97,81%</b>	<b>454</b>	<b>0,02%</b>
Classe 1 ou 2	1.690.077	65,90%	5	0,00%
Classe 3 ou 4	418.928	16,33%	71	0,02%
Classe 5 ou 6	128.965	5,03%	351	0,27%
Classe 7 ou 8	111.071	4,33%	27	0,02%
Sans notation interne	159.528	6,22%	0	0,00%
Phase 2	<b>39.489</b>	<b>1,54%</b>	<b>52</b>	<b>0,13%</b>
Classe 9 ou 10	26.413	1,03%	1	0,00%
Classe 11 ou 12	7.778	0,30%	48	0,62%
Classe 13 ou 14	0	0,00%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	5.298	0,21%	4	0,07%
Phase 3	<b>16.579</b>	<b>0,65%</b>	<b>10.468</b>	<b>63,14%</b>
Classe 17	917	0,04%	0	0,00%
Classe 18	15.662	0,61%	10.468	66,84%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1.584.898</b>		<b>664</b>	<b>0,04%</b>
Phase 1	<b>1.575.475</b>	<b>99,41%</b>	<b>168</b>	<b>0,01%</b>
Phase 2	<b>9.423</b>	<b>0,59%</b>	<b>496</b>	<b>5,26%</b>
Phase 3	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Garanties financières émises</b>	<b>107.191</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	<b>107.191</b>	<b>100,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 2	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 3	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Autres engagements hors bilan</b>	<b>1.324</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	<b>1.324</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 2	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 3	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2024	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
<b>Créances sur les établissements de crédits</b>	<b>620.389</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	620.389	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>1.954.352</b>		<b>9.487</b>	<b>0,49%</b>
Phase 1	1.917.165	98,10%	138	0,01%
Classe 1 ou 2	1.466.484	75,04%	8	0,00%
Classe 3 ou 4	215.710	11,04%	51	0,02%
Classe 5 ou 6	61.513	3,15%	41	0,07%
Classe 7 ou 8	83.104	4,25%	23	0,03%
Sans notation interne	90.354	4,62%	15	0,02%
Phase 2	17.600	0,90%	0	0,00%
Classe 9 ou 10	17.600	0,90%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	0	0,00%	0	0,00%
Classe 13 ou 14	0	0,00%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	19.587	1,00%	9.349	47,73%
Classe 17	116	0,01%	0	0,00%
Classe 18	19.471	1,00%	9.349	48,02%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1.959.145</b>		<b>833</b>	<b>0,04%</b>
Phase 1	1.949.908	99,53%	221	0,01%
Phase 2	9.237	0,47%	612	7,23%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Garanties financières émises</b>	<b>72.927</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	72.927	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Autres engagements hors bilan</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	0	0,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

L'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pourrait varier selon les hypothèses retenues par la Banque. L'utilisation du consensus au niveau des prévisions macro-économiques permet de garantir des estimations d'ECL non biaisées.

Le tableau ci-après montre la sensibilité à une modification des prévisions macro-économiques des pertes de crédit attendues (ECL) pour les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31/12/2025 et 31/12/2024.



**Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.2025** **Probabilité de survénance du scénario de base**

**Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :**

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survénance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.2025	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survénance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.2025 (probabilité de survénance de 100%)	0%

**Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :**

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survénance de ces scénarios retenus au 31.12.2025	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survénance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.2025 (probabilité de survénance de 100%)	0%

**Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.2024** **Probabilité de survénance du scénario de base**

**Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :**

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survénance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.2024	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survénance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.2024 (probabilité de survénance de 100%)	0%

**Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :**

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survénance de ces scénarios retenus au 31.12.2024	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survénance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.2024 (probabilité de survénance de 100%)	0%

En ce qui concerne les créances sur la clientèle, les expositions des classes 1 à 4 (sur base de la méthodologie définie en interne par la Banque), qui représentent plus de 82% des crédits octroyés par la Banque au 31/12/2025, ne sont pratiquement pas impactées par une modification des scénarios macro-économiques ou de la probabilité de survénance de ces scénarios. Ces crédits étant généralement très largement collatéralisés (même après application d'haircuts), les pertes de crédits attendues sur ces expositions sont en effet peu sensibles tant à une variation de la probabilité de défaut (PD) qu'à une évolution de la valorisation du collatéral. A cet égard, il est important de noter que la Banque dispose contractuellement de la possibilité de demander du collatéral additionnel à ses clients en cas de baisse de la valeur de celui-ci (crédits lombard accordés à une clientèle de banque privée). Les expositions des classes 5 à 16, qui représentent une part moins importante des crédits octroyés par la Banque, sont plus sensibles à une modification des scénarios macro-économiques. Comme le montre le tableau ci-avant, en cas de modification des paramètres, les pertes de crédit attendues (ECL) restent toutefois à des niveaux relativement bas.

Les portefeuilles obligataires sont forts peu sensibles à une modification des paramètres, étant donné la très bonne qualité de la plupart des papiers détenus par la Banque. Les impacts en termes d'ECL se concentrent essentiellement sur le portefeuille corporate.

La méthodologie, les hypothèses et les scénarios utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et les pertes de crédit attendues (ECL) sont examinés au moins une fois par an, afin de réduire les écarts éventuels entre les estimations de pertes attendues (ECL) et les pertes réellement subies.

## 5.5.2 EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS & PAR CONTREPARTIE

### 1) EXPOSITIONS AU 31.12.2024 - 31.12.2025

Le tableau ci-dessous détaille les expositions (exprimées en valeur comptable, sans déduction des garanties reçues) par type de catégorie d'instruments financiers et de contrepartie. Les colonnes 'garanties reçues' indiquent les garanties à leur valeur de marché. Les garanties renseignées dans ces 2 dernières colonnes sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernées. Pour une grande partie des crédits octroyés à la clientèle, la valorisation des garanties reçues au 31/12/25 est largement supérieure aux encours octroyés.

(en milliers EUR)

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.2025	Ratio de couverture
16%	16%	554		0,02%
68%	16%	565	11	0,02%
100%	0%	567	13	0,02%
16%	16%	664		0,04%
68%	16%	670	6	0,04%
100%	0%	671	7	0,04%

(en milliers EUR)

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL (kEUR) par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.2024	Ratio de couverture
16%	16%	138		0,01%
68%	16%	144	6	0,01%
100%	0%	151	13	0,01%
16%	16%	833		0,04%
68%	16%	852	19	0,04%
100%	0%	869	35	0,04%

(en milliers EUR)

31.12.2025	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties reçues éligibles conformément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	<b>a</b>	729.981	729.981		
Créances sur la clientèle	<b>b</b>	2.553.663	2.553.663	1.939.740	2.445.586
Obligations et autres titres à revenu fixe					
<i>Émetteurs publics</i>	<b>e</b>	535.186	535.186		
<i>Autres émetteurs : banques</i>	<b>c+e</b>	650.795	650.795		
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	<b>d+e</b>	412.309	412.309		
Actions, part et autres titres à revenu variable		25.211	25.211		
Dérivés		397.272	273.097	124.176	124.176
Hedging		77.905	77.905		
Garanties financières émises		107.191	107.191	107.191	107.191
Autres engagements hors bilan		1.324	1.324		

(en milliers EUR)

31.12.2024	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties reçues éligibles conformément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	<b>a</b>	620.389	620.389		
Créances sur la clientèle	<b>b</b>	1.944.866	1.944.866	1.559.582	2.221.145
Obligations et autres titres à revenu fixe					
<i>Émetteurs publics</i>	<b>e</b>	567.840	567.840		
<i>Autres émetteurs : banques</i>	<b>c+e</b>	857.207	857.207		
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	<b>d+e</b>	543.345	543.345		
Actions, part et autres titres à revenu variable		77.376	77.376		
Dérivés		189.744	169.364	20.380	20.380
Hedging		94.176	94.176		
Garanties financières émises		72.927	72.927	80.881	80.881
Autres engagements hors bilan		6.911	6.911		

Partant de la catégorie d'instruments financiers et de la contrepartie, on peut distinguer cinq catégories de risque de crédits au sein de la Banque Degroof Petercam :

#### a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites, notamment pour dépôts interbancaires, est centralisé et repose sur l'octroi et la révision de limites par le comité limites qui se réunit mensuellement. Au 31 décembre 2025, le montant des créances sur les établissements de crédit est composé en grande partie d'un dépôt de 450 millions EUR réalisé auprès du Groupe Crédit Agricole (opération initiée en 2024 pour une durée de 4 années, soit jusqu'en 2028), le restant étant composé uniquement de comptes à vue.

#### b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

Cette activité est essentiellement constituée de crédits avec garantie. 95% de l'encours crédit consolidé de la Banque est assorti de sûretés réelles (principalement des portefeuilles titres diversifiés soumis à des ratios de couverture fixes définis en fonction de la composition du portefeuille gagé, et dans une moindre mesure, des titres non cotés et de l'immobilier).

#### c) Le portefeuille de placement bancaire

Ce portefeuille de placement a été constitué pour répondre à des besoins de emploi en trésorerie et correspond à approximativement 41,6% du total de la trésorerie du Groupe DP réinvesti au 31.12.2025.

Ce portefeuille est constitué d'instruments covered bonds avec de très bons ratings.

Répartition des obligations du portefeuille de placement bancaire par rating :

(en %)

Rating	Proportion
AAA	100,00%
AA	0,00%
A	0,00%
BBB	0,00%
NR	0,00%

#### d) Les 'corporate portfolios'

Ce poste est composé :

- du portefeuille de placement, qui investit en obligations corporate à court et moyen terme (4 à 5 ans). Ce portefeuille, qui s'élève à 196 millions d'euros, se compose en grande partie d'émetteurs européens de bonne qualité et, dans une moindre mesure, de papiers 'High Yield' ;
- d'un portefeuille d'Auto loans (ABS) de très bon rating (AAA), pour un montant de 51 millions d'euros au 31/12/2025. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats).
- du portefeuille de titrisations européennes RMBS à taux flottant du département crédit. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats) et s'élève actuellement à environ 0,5 millions d'euros. Le portefeuille s'amortit rapidement, à la fois en raison de l'arrivée à maturité d'une série de positions mais aussi de par la nature amortissable de la grande majorité des titres qui le composent ;

Répartition des expositions des 'corporate portfolios' par rating :

(en %)

Rating	Proportion
AAA	22,53%
AA+	0,00%
AA-	5,87%
A+	5,06%
A	10,52%
A-	18,40%
BBB+	8,49%
BBB	21,03%
BBB-	4,05%
B+	4,05%
NR	0,00%

#### e) Le portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État

Ce poste est constitué principalement d'obligations d'Etat et d'obligations bancaires bénéficiant d'une garantie d'un état de l'UE, de différents pays européens. Par ailleurs, 4,4% du portefeuille est investi en obligations canadiennes.

Répartition des obligations souveraines ou garanties par un État par rating :

(en %)

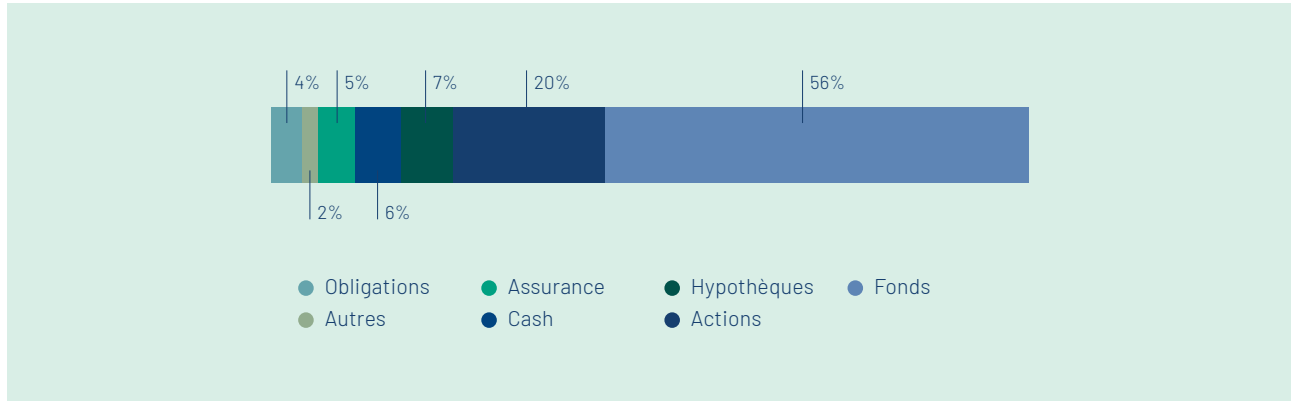
Rating	Proportion
AAA	24,77%
AA	32,35%
A	42,88%
NR	0,00%

Concernant les instruments dérivés, il y a lieu de noter que :

- les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient ('add-on') reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le comité limites ;
- la colonne 'Risque de crédit' tient compte des possibilités de compensation des expositions en dérivés avec des contreparties ayant signés des contrats ISDA.

## 2) GARANTIES REÇUES DANS LE CADRE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE AU 31.12.2025

Au 31.12.2025, les garanties relatives aux crédits octroyés à la clientèle se répartissaient de la manière suivante :



La majeure partie des garanties reçues est ainsi constituée de fonds et actions qui représentent 76% du total des garanties.

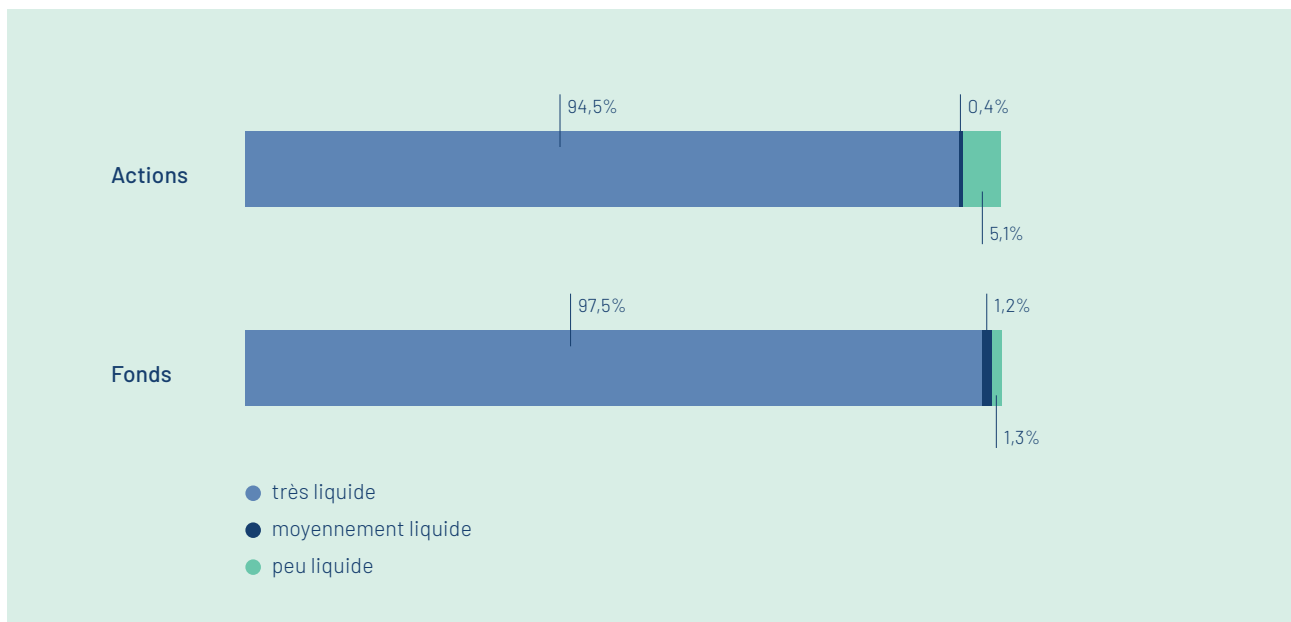
En outre, le degré de liquidité des garanties reçues, tous instruments confondus, est relativement élevé. La Banque a en effet mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. À cet effet, comme le montre le tableau ci-dessous, on constate que 83% du total des garanties sont évaluées comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0%.

### Niveau de liquidité des garanties

% par rapport au total des garanties

garanties très liquides	83%
garanties moyennement liquides	2%
garanties peu liquides	15%

En se focalisant sur les fonds et actions, le graphique ci-dessous montre également que le degré de liquidité est également élevé sur la totalité des fonds et actions donnés en nantissement.



### 5.5.3 EXPOSITION PAR GÉOGRAPHIE

Au niveau géographique, la Banque n'a pas d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité sur l'Union Européenne, principalement sur la Belgique et les pays limitrophes ou des institutions supranationales.

### 5.5.4 CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ ET CRÉANCES DOUTEUSES

#### 1) CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ

Le tableau ci-après montre les créances sur la clientèle (en millions d'euros) présentant un solde échu impayé :

	(en millions EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
<b>Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Phase 1)</b>		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	26,68	32,30
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 30 jours et ≤ 60 jours</i>	2,73	0,68
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,02	0,01
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,02	0,01
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,01	0,01
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 1 an</i>	0,02	0,03
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>29,48</b>	<b>33,04</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total valeur comptable</b>	<b>29,48</b>	<b>33,04</b>
<b>Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Phase 2)</b>		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	3,53	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 30 jours et ≤ 60 jours</i>	2,49	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 60 jours et ≤ 90 jours</i>	3,48	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 1 an</i>	0,00	0,00
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>9,50</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total valeur comptable</b>	<b>9,50</b>	<b>0,00</b>
<b>Actifs dépréciés (Phase 3)</b>		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,08	1,37
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 1 an</i>	15,58	18,10
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>15,66</b>	<b>19,47</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>10,47</b>	<b>9,35</b>
<b>Total valeur comptable</b>	<b>5,19</b>	<b>10,12</b>

Les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte de seuils de matérialité interne. Une créance est ainsi considérée avec un solde échu impayé lorsque la contrepartie n'a pas procédé à un paiement à son échéance contractuelle. Ceci ne signifie pas que la contrepartie ne paiera pas, mais que diverses actions pourraient, le cas échéant, être déclenchées (renégociation du crédit, procédures légales, réalisation des sûretés mises en garantie...).

## 2) CRÉANCES DOUTEUSES

Les pertes réalisées sur le portefeuille de crédits sont faibles, comme le montre le tableau suivant (qui doit se lire en cumulé depuis dix ans sur les dossiers non clôturés) :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Créances douteuses	15.925	19.587
Réductions de valeurs actées	-10.468	-9.349
<b>Créances douteuses après réduction de valeur</b>	<b>5.457</b>	<b>10.238</b>

La politique de réduction de valeur de la Banque pour les expositions en défaut est relativement prudente puisque, sur base des nouvelles réglementations prudentielles (« NPL calendar ») relatives à un niveau de provisionnement minimum pour les expositions en statut de défaut depuis un certain laps de temps, aucune provision prudentielle additionnelle n'a dû être prise en compte au 31/12/2025 en sus des réductions de valeur déjà comptabilisées.

### 5.5.5 DECOMPTABILISATION (WRITE-OFF)

Banque Degroof Petercam ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

L'Impairment Committee valide les décomptabilisations proposées, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (plus ou moins de 5 ans généralement) depuis la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

### 5.5.6 RESTRUCTURATION POUR CAUSE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES (FORBEARANCE)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les chances de récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Les crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat, concernaient seulement 3 dossiers au 31 décembre 2025, pour un encours total de EUR 8 millions d'euros. Parmi ces 8 millions d'euros, € 5 millions ont fait l'objet d'une réduction de valeur spécifique (partielle). Le solde est couvert par suffisamment de garanties.

## 5.6 RISQUE DE GESTION DE FORTUNE

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du Groupe DP. Ce risque englobe donc le risque d'actions juridiques par des clients dont les mandats n'auraient pas été respectés, le risque commercial de pertes de clients dont les portefeuilles auraient sous-performé en raison d'une gestion inadaptée et le risque de réputation lié à ces événements, mais également les éléments imposés par les réglementations (MIFID,...)

Vu l'importance de l'activité de gestion de fortune, ce risque fait l'objet de suivis spécifiques au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Pour l'activité de Private Banking, les contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées par le client, par le comité de direction de la Banque et par les réglementations, ainsi que sur le suivi des performances. Au niveau de l'activité de gestion collective au sein de la Banque, les contrôles portent sur le respect des règles légales, des prospectus et des processus d'investissement.

## 5.7 RISQUE OPÉRATIONNEL

En tant que deuxième ligne de défense, le département ORM est en charge de s'assurer que les risques opérationnels (fraude interne ou externe, erreur d'exécution, compliance, ICT, dommages aux actifs physiques...) générés par les différents secteurs d'activité de la Banque et par les nouvelles initiatives, sont correctement identifiés, surveillés, évalués et que les mesures correctrices sont mises en place pour atténuer efficacement ces risques, avec une approche prospective.

Le département de gestion des risques opérationnels (ORM) établit et maintient le cadre ORM, y compris le plan de continuité des

activités et la gestion de crise.

L'équipe ORM assure le suivi, la revue et la supervision des incidents opérationnels, afin de s'assurer que les analyses réalisées par la première ligne de défense permettent d'identifier correctement les causes des incidents, que ceux-ci n'indiquent pas l'apparition d'un nouveau facteur de risque, et que les mesures correctrices sont bien définies, suivies et mises en œuvre.

Elle définit de la méthodologie RCSA et la supervision de sa mise en œuvre par la 1ère ligne de défense, dans le cadre de l'Internal Control Framework. L'équipe ORM est responsable de concevoir les principes méthodologiques du processus RCSA, d'en coordonner le déploiement, et de superviser sa réalisation. Ce processus permet aux responsables de la 1ère ligne de notifier les risques auxquels BDP est exposée, de les évaluer, et de définir les actions adéquates pour les gérer.

L'équipe coordonne également l'exécution du Plan de Contrôle Commun (PCC) au sein de la 1ère et de la 2ème ligne de défense, dans le cadre du dispositif de contrôle interne. L'équipe ORM est responsable de piloter l'ensemble du processus, d'exécuter des contrôles de 2ème ligne, de centraliser les résultats des contrôles de 1ère et 2ème ligne ainsi que les plans d'actions de remédiation, et d'assurer leur remontée vers Indosuez conformément aux exigences du Groupe Indosuez.

ORM assure la bonne gestion de la continuité des activités par délégation du CoDir. La responsable de la continuité des activités est chargée de coordonner le processus du plan de continuité des activités et fait partie de l'équipe de gestion des risques opérationnels.

L'équipe ORM - Project Risk contrôle les nouvelles initiatives de manière proportionnée, en s'assurant que les risques soient dûment identifiés, mesurés et mitigés selon l'avis des experts. Dans ce cadre, un suivi des prestations externes est également réalisé en collaboration avec l'outsourcing officer de première ligne.

## 5.8 RISQUE IT

L'équipe de gestion des risques liés à l'information (IRM) est chargée de la surveillance de tous les risques liés à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité des informations de BDP, y compris les risques informatiques et les risques liés à la cybersécurité.

En tant que membre de la 2ème ligne, l'équipe IRM a la responsabilité de remettre en question les risques identifiés par la première ligne, de conseiller l'organisation et le conseil d'administration sur les questions de sécurité de l'information et de la cybersécurité, et de surveiller la bonne application des contrôles par la première ligne. Pour ce faire, l'équipe IRM a émis un ensemble de politiques, dont la politique de sécurité de l'information. Elle a également la charge du suivi des projets informatiques et métiers afin de s'assurer que les risques liés à l'information et à la sécurité soient correctement identifiés, évalués et traités au cours des projets.

L'équipe IRM réalise également des tests indépendants sur les contrôles clés afin d'évaluer leur efficacité, tant sur le plan de la conception que de l'exécution. Elle formule des recommandations qui peuvent donner lieu à des plans d'action lorsque cela est nécessaire.

Elle assure également le suivi, l'analyse et, si besoin, la notification aux autorités compétentes des incidents opérationnels majeurs survenus à la suite d'un dysfonctionnement informatique ou impliquant un prestataire de services IT.

Enfin, elle a aussi la charge de la sensibilisation aux bonnes pratiques visant à protéger Degroof Petercam contre les menaces de (cyber)sécurité. Dans cette optique de sensibilisation, l'équipe IRM déploie entre autres, en étroite collaboration avec l'équipe CISO, un éventail de moyens destinés à sensibiliser le personnel aux risques cyber : des tests de phishing réguliers, accompagnés de pages explicatives en cas de mauvaise réaction au test, des articles et bulletins publiés sur l'intranet, des formations périodiques obligatoires contenant des sujets d'actualité (par ex : DORA, Sécurité Physique, Intelligence Artificielle, etc) pour tous les employés, et des formations spécifiques données aux publics les plus exposés.

## 5.9 RISQUE ESG

Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance.

Le risque ESG est défini comme le risque de toute incidence financière négative sur un établissement découlant de l'impact actuel ou prospectif, sur les contreparties dudit établissement ou sur ses actifs investis, de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

**Spécifiquement, les facteurs environnementaux et climatiques** peuvent donner lieu à des impacts financiers négatifs classés en risque physique (provenant des effets physiques du changement climatique sur les activités opérationnelles, le personnel, les marchés, les infrastructures ou, de manière plus générale, sur les ressources et les actifs de la Banque) ou en risque de transition (dus à l'incertitude liée au calendrier et à la rapidité du processus d'adaptation à une économie durable sur le plan environnemental durable).

**Les facteurs sociaux** sont liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés, et comprennent des facteurs tels que l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, le capital humain et les communautés.

**Les facteurs de gouvernance** couvrent les pratiques de gouvernance, y compris le leadership des dirigeants, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes, l'évasion fiscale, l'indépendance du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la corruption, ainsi que la manière dont les entreprises ou les entités intègrent les facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques et procédures.

La Banque a défini les risques ESG comme un risque transversal, liés aux autres risques de la Banque. Les risques ESG se matérialisent dans les catégories traditionnelles de risques financiers auxquels la Banque est confrontée, à des degrés divers ; en particulier les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels (y compris le risque de réputation).

Depuis son intégration dans le groupe Indosuez, filiale de Crédit Agricole SA, la Banque s'inscrit dans la politique ESG du Groupe. Dès lors, la Banque ne publie plus ses propres rapports, tels que le rapport de gestion des risques (Pilier 3) ou le rapport CSRD<sup>1</sup> mais contribue aux rapports publiés au niveau du groupe Crédit Agricole<sup>2</sup>.

Le rapport Pilier 3 décrit la manière dont les risques ESG sont intégrés dans la stratégie, la gouvernance ainsi que le cadre de gestion des risques. Il comprend également des informations quantitatives relatives à la performance en finance durable ainsi qu'à l'exposition de la banque aux risques ESG.

Le rapport CSRD fournit des informations qualitatives sur la stratégie, la gouvernance, les politiques et les risques ESG. Il inclut également des données quantitatives détaillées mesurant la performance durable ainsi que l'exposition de l'entreprise aux impacts, risques et opportunités ESG.

Toutefois, la Banque continue de publier des informations extra-financières dans son rapport annuel. Ces informations décrivent notamment les actions mises en place par DP au niveau des bureaux et équipements ainsi qu'en matière de gouvernance et d'engagement sociétal afin de répondre à l'ambition du Groupe de contribuer de manière significative à une société plus durable. Il est également important pour DP d'accompagner les différents acteurs dans leur parcours de transition vers la durabilité, qu'il s'agisse des clients, des gérants de fonds ou de la société dans son ensemble. Enfin, le rapport présente les différentes solutions d'investissement responsable et durable proposées aux clients.

Par ailleurs, le site internet<sup>3</sup> de la Banque comporte une section dédiée à la finance durable, dans laquelle sont publiées les politiques internes relatives notamment à l'investissement durable, à l'engagement des fonds, à la rémunération et à d'autres thématiques ESG.

## 5.10 GESTION DU CAPITAL

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque Degroof Petercam sont de s'assurer que la Banque réponde aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Conformément à la réglementation européenne concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit, la Banque détermine ses exigences en fonds propres réglementaires selon :

- l'approche de base pour évaluer l'exigence en fonds propres requise par le risque opérationnel ;
- l'approche standard basée sur les notations externes pour le risque de crédit ;
- l'approche standard pour le risque de marché.

Fonds propres réglementaires :

	(en milliers EUR ; en %)	
	31.12.2025	31.12.2024
Fonds propres Tier 1	759.834	769.032
Fonds propres Tier 2	0	0
Volume pondéré des risques	2.107.618	2.607.747
Ratio CRD	36,05%	29,49%
Ratio Tier 1	36,05%	29,49%

(1) CSRD = Corporate Sustainability Reporting Directive

(2) Les rapports publiés par le groupe peuvent être consultés via le lien suivant : [Publications financières | Crédit Agricole](#).

(3) <https://www.degroofpetercam.com/en-be/sustainable-finance-esg>

L'évolution des ratios en fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est caractérisée par les éléments suivants :

- Le volume pondéré des risques de la Banque a diminué et ce, suite à la diminution combinée du risque de crédit, du risque de marché, ainsi que du risque opérationnel principalement en raison de la cession du pôle luxembourgeois.
- Les fonds propres Tier 1 sont stables justifiées principalement par la diminution de la valeur comptable des actifs incorporels à déduire, l'incorporation du résultat de 2024 et 2025, compensé par la distribution d'un dividende et d'un acompte sur dividende.

La combinaison de ces éléments se traduit par un ratio CRD de 36,05% et un ratio Tier 1 identique, ce qui est largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk report' disponible sur notre site.

Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion comptable des fonds propres réglementaires est complétée par une gestion économique du capital, au sein d'un modèle ICAAP. À travers ce modèle, la Banque vérifie l'adéquation de ses fonds propres avec les besoins découlant des risques résultant de ses différentes activités. Elle s'assure aussi que ceux-ci restent suffisants pour les trois années à venir, et ceci dans différents scénarios, allant de la réalisation de nos budgets à des crises de marché importantes.

## 6 – Périmètre de consolidation

### 6.1 LISTE DES PRINCIPALES FILIALES DE BANQUE DEGROOF PETERCAM AU 31 DÉCEMBRE 2025

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Degroof Petercam Corporate Finance SA	Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management SA	Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl	Boulevard Georges Favon 20 - 1204 Genève	100	Autre établissement financier
Imofig SA	Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Orban Finance SA	Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier

### 6.2 LISTE DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES À BANQUE DEGROOF PETERCAM AU 31 DÉCEMBRE 2025

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Amindis SA	Rue du Bosquet 15A - 1348 Louvain-la-Neuve	33,33	Autre entreprise
8727317 Canada Inc	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1 - Canada	40,5	Autre établissement financier
Syncicap Holding SAS	Rue Vernier 20 - 75017 Paris	34	Autre établissement financier
Syncicap Asset Management Limited	28/F Man Yee Building 68 Des Vœux Road Central Hong Kong	34	Autre établissement financier

### 6.3 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION LORS DE CET EXERCICE

Dans le cadre de la réorganisation des activités, et la simplification des structures faisant suite au rachat de la Banque Degroof Petercam par le groupe Indosuez, filiale du Groupe Crédit Agricole, les sociétés luxembourgeoises Banque Degroof Petercam Luxembourg et ses filiales ont été cédées en avril 2025 à Indosuez Wealth Management.

L'impact de cette opération sur le résultat de l'exercice s'élève à EUR -9,1 millions. Cet impact, ainsi que les résultats de ces sociétés en 2025 (ainsi que les chiffres de la période comparative) seront présentés parmi ceux liés aux activités abandonnées. Ce point est traité au point 7.20 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

En plus de ces opérations, Banque Degroof Petercam a cédé sa participation minoritaire dans la société Arvestar Asset Management SA (en Belgique). Ce changement n'a pas d'impact significatif sur nos états financiers.

### 6.4 FILIALES IMMOBILIÈRES NON CONSOLIDÉES

Dans le cadre de la diversification de l'offre de produits, la Banque a créé dans le passé un centre de compétence immobilière dont l'objet consistait à réaliser des investissements en immobilier financés principalement par l'émission de certificats immobiliers souscrits par la clientèle privée ainsi qu'institutionnelle, et accessoirement par des emprunts octroyés par d'autres institutions financières.

La mise en place de ces opérations s'est réalisée par la création de sociétés immobilières dans lesquelles la Banque est soit actionnaire majoritaire, soit actionnaire dans le cadre d'un contrôle conjoint (sous l'angle juridique). Ces sociétés sont, par conséquent, filiales ou filiales communes de la Banque, qui est représentée au sein du conseil d'administration et du comité de direction ; ces organes de décisions s'occupent essentiellement de la gestion opérationnelle et administrative de ces sociétés.

En contrepartie de ces prestations de services, la Banque perçoit une rémunération fixée contractuellement et indépendante de la rentabilité des sociétés.

Par contre, ce sont les détenteurs de certificats immobiliers qui, lors des assemblées, prennent les décisions stratégiques quant à la gestion des immeubles, et qui perçoivent les revenus générés par l'exploitation (location) et la cession éventuelle de ceux-ci. En date de clôture, les actifs de ces sociétés représentent une valeur globale de l'ordre de EUR 40 millions.

Comme la définition de 'contrôle' est axée sur le droit aux rendements variables issus du pouvoir détenu dans la prise de décisions stratégiques permettant d'influencer ces rendements, le contrôle de ces entreprises est exclusivement aux mains des détenteurs de certificats immobiliers et non de la Banque. De ce fait, les entités concernées ne sont pas consolidées par Banque Degroof Petercam.

En date de clôture, l'investissement financier de la Banque pour l'ensemble de ces structures correspond à EUR 4 millions.

Ce centre de compétence 'historique' est une activité du passé pour laquelle certaines des structures immobilières mises en place à l'origine par la Banque restent encore opérationnelles aujourd'hui.

## 6.5 INFORMATIONS PAR PAYS

Suite à l'application de l'IFRS 5 et la cession des sociétés françaises et luxembourgeoises, les chiffres 31/12/2024 et 31/12/2025 présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises et françaises.

Conformément à la directive européenne (CRD IV), les informations demandées par pays se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

31.12.2025	Belgique	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	468.168	-14	468.154
Nombre de salariés (en unités) <sup>1</sup>	1.035	3	1.038
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) <sup>2</sup>	99.006	-766	98.240
Bénéfice (perte) avant impôts	97.993	-766	97.227
Impôts sur le résultat	27.003	15	27.018
Subventions publiques reçues	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2024	Belgique	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	459.494	-15	459.479
Nombre de salariés (en unités) <sup>1</sup>	1.003	3	1.006
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) <sup>2</sup>	97.632	265	97.897
Bénéfice (perte) avant impôts	94.656	265	94.921
Impôts sur le résultat	27.014	42	27.056
Subventions publiques reçues	0	0	0

Les écarts entre la colonne 'Total' et l'état consolidé du résultat global se justifient uniquement par le poste 'Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence' qui ne doit pas être réparti par pays en vertu de la directive précitée.

Dans le but de refléter la réalité économique, les montants sont mentionnés avant l'élimination des transactions intragroupes.

(1) Y compris les administrateurs de la banque belge.

(2) Hors dépréciation sur actifs non financiers et sur entreprises mises en équivalence.

## 7 – Annexes relatives au bilan consolidé

### 7.1 TRÉSORERIE, COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS SUR DEMANDE

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	1.511	1.218
Soldes auprès des banques centrales	1.224.361	975.315
Autres dépôts sur demande	279.959	170.214
Pertes de crédit attendues	-52	-4
<b>Total de trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande</b>	<b>1.505.779</b>	<b>1.146.743</b>

La caisse ainsi que les soldes auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les soldes auprès des banques centrales comprennent les réserves monétaires obligatoires<sup>1</sup> dont le montant moyen journalier est de EUR 46,7 millions au 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 45,4 millions).

Les autres dépôts sur demande pour un montant de EUR 279,9 millions au 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 148,9 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie<sup>2</sup>.

### 7.2 ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<b>1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>14.268</b>	<b>67.391</b>
Instrument de dette	14.055	9.918
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	107
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	14.055	9.811
Instrument de capitaux propres	213	57.473
<b>2. Instruments financiers dérivés</b>	<b>397.273</b>	<b>189.744</b>
Dérivés de change	2.970	731
Dérivés de taux d'intérêt	1.136	50.707
Dérivés sur actions	397.359	142.040
CVA/DVA <sup>3</sup>	-4.192	-3.734
<b>Total des actifs détenus à des fins de transaction</b>	<b>411.541</b>	<b>257.135</b>

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou d'autres banques centrale.

(2) En 2024, un montant de EUR 21,3 millions se rapporte à des débits comptables à vue non repris dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

(3) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Les autres actifs financiers se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
<b>1. Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>14.123</b>	<b>8.326</b>
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	0	161
Autres actifs financiers	14.123	8.165
<b>2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats</b>	<b>3.721</b>	<b>3.513</b>
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>17.844</b>	<b>11.839</b>

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats comprennent au 31 décembre 2025 un total de EUR 334,6 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2024 : EUR 241,6 millions).

### 7.3 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE – COUVERTURE EN JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition de Banque Degroof Petercam aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées au chapitre 5 'Gestion des risques'.

#### 7.3.1 COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR (MICROCOUVERTURE)

Conformément à la stratégie de gestion en place, le Groupe conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'actifs à taux fixe, notamment des placements en titres et des prêts en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor).

Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économique répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Lorsque le Groupe achète un placement en titres ou accorde un prêt et qu'il souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt, il entre dans un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent (quasiment) à celles du placement en titres ou du prêt.

Banque Degroof Petercam évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis ou des prêts accordés résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

Banque Degroof Petercam a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts.
- en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêt ont déjà une valeur (qui tendra vers 0), ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des 'Benchmark bonds' depuis l'introduction de l'IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle.

Le lissage correspond à la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31.12.2017 amortie entre le 31.12.2017 et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Les tableaux ci-après donnent l'information sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture en date de clôture :

**Couvertures de la juste valeur  
Risque de taux d'intérêt**

**31.12.2025**

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt - couverture d'instruments de dette	1.089.611	41.008	16.149	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt - couverture de prêts	86.418	10.325	401	Instruments financiers de couverture
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>1.176.029</b>	<b>51.333</b>	<b>16.550</b>	

**Couvertures de la juste valeur  
Risque de taux d'intérêt**

**31.12.2024**

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt - couverture d'instruments de dette	1.274.500	61.106	23.194	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt - couverture de prêts	102.918	10.250	1.058	Instruments financiers de couverture
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>1.377.418</b>	<b>71.356</b>	<b>24.252</b>	

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31/12/2017 : amortissement estimé à EUR 55 milliers (au 31 décembre 2024 : EUR 55 milliers).

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-3.033	-15 <sup>1</sup>	Résultat net sur la comptabilité de couverture
1.016	12	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>-2.017</b>	<b>-3</b>	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-25.075	726 <sup>1</sup>	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-2.639	71	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>-27.714</b>	<b>797</b>	

**31.12.2025**

<b>Actifs désignés comme éléments couverts</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable</b>	<b>Poste du bilan</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>			
Instruments de dette	701.025	-13.835	Actifs financiers évalués au coût amorti - Instruments de dette
Prêts	76.690	-9.953	Actifs financiers évalués au coût amorti - Prêts et créances sur la clientèle
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>777.715</b>	<b>-23.788</b>	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>			
Instruments de dette	363.841	-8.638	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres - Instruments de dette
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>363.841</b>	<b>-8.638</b>	

**31.12.2024**

<b>Actifs désignés comme éléments couverts</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable</b>	<b>Poste du bilan</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>			
Instruments de dette	863.629	-18.124	Actifs financiers évalués au coût amorti - Instruments de dette
Prêts	94.623	-9.064	Actifs financiers évalués au coût amorti - Prêts et créances sur la clientèle
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>958.252</b>	<b>-27.188</b>	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>			
Instruments de dette	373.689	-9.271	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres - Instruments de dette
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>373.689</b>	<b>-9.271</b>	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
2.330	0
-1.004	0
<b>1.326</b>	<b>0</b>
633	0
<b>633</b>	<b>0</b>

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
21.608	0
2.710	0
<b>24.318</b>	<b>0</b>
4.138	0
<b>4.138</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2025, le groupe détient les swaps de taux d'intérêt suivants en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt.

**31.12.2025**

**Durée jusqu'à l'échéance**

<b>Catégorie de risque</b>	<b>Moins de 3 mois</b>	<b>De 3 mois à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>				
<b>Couverture d'instruments de dette</b>				
Montant nominal (en milliers EUR)	103.300	85.400	620.036	280.875
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,35%	-0,04%	1,48%	2,07%
<b>Couverture de prêts</b>				
Montant nominal (en milliers EUR)	-	1.437	31.634	53.347
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,00%	0,12%	0,57%	0,80%

**31.12.2024**

**Durée jusqu'à l'échéance**

<b>Catégorie de risque</b>	<b>Moins de 3 mois</b>	<b>De 3 mois à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>				
<b>Couverture d'instruments de dette</b>				
Montant nominal (en milliers EUR)	32.500	161.738	672.887	407.375
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,49%	0,69%	1,13%	1,81%
<b>Couverture de prêts</b>				
Montant nominal (en milliers EUR)	13.000	3.500	29.321	57.097
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,81%	0,49%	0,64%	0,74%

### 7.3.2 COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR CONTRE LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT D'UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS (MACROCOUVERTURE)

Les éléments de couverture sont définis comme une combinaison de swaps de taux d'intérêt et sont conclus délibérément pour réduire le risque de taux d'intérêt sur des prêts sous-jacents. Comme les dérivés sont classés dans la catégorie 'à la juste valeur par le biais du compte de résultats', les variations de juste valeur sont directement traduites dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle, et sont classés dans la catégorie 'au coût amorti'. Les variations de juste valeur de ce portefeuille d'actifs financiers couverts, évaluées à partir d'instruments synthétiques modélisés ('Benchmark bonds/Loans'), sont reconnues en résultat. Les principes de comptabilisation des opérations de macrocouverture garantissent que les effets de la réévaluation des dérivés de couverture sont neutralisés dans le compte de résultats dès lors que la couverture est efficace. Tout écart résultant de ces opérations est donc limité à l'inefficacité de la couverture (si elle existe).

Le tableau ci-dessous reprend les informations sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de couverture :

#### Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs

(en milliers EUR)

31.12.2025							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
Swap de taux d'intérêt - couverture de prêts	1.122.975	-327.800	75.482	17.167	11.205	-960	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>1.122.975</b>	<b>-327.800</b>	<b>75.482</b>	<b>17.167</b>	<b>11.205</b>	<b>-960</b>	

31.12.2025				
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert	Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti				
- Prêts	1.486.802	-48.911	-12.165	0
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1.486.802</b>	<b>-48.911</b>	<b>-12.165</b>	<b>0</b>

## Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs

(en milliers EUR)

31.12.2024							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
Swap de taux d'intérêt - couverture de prêts	899.972	-6.500	60.577	9.512	-20.153	45	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>899.972</b>	<b>-6.500</b>	<b>60.577</b>	<b>9.512</b>	<b>-20.153</b>	<b>45</b>	

31.12.2024				
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert	Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abondance de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti				
- Prêts	1.206.518	-37.757	20.198	0
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1.206.518</b>	<b>-37.757</b>	<b>20.198</b>	<b>0</b>

## 7.4 ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES CAPITAUX PROPRES

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres se composent des natures suivantes :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de dette	527.484	622.023
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	126.035	156.014
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	401.449	466.009
Instruments de capitaux propres	7.154	8.226
<b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>534.638</b>	<b>630.249</b>

Les tableaux ci-après reprennent les dépréciations sur les instruments de dette et les mouvements liés aux dépréciations sur ceux-ci :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Juste valeur phase 1	527.484	622.023
Dépréciations phase 1	-63	-83
Juste valeur phase 2	0	0
Dépréciations phase 2	0	0
<b>Total des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>527.484</b>	<b>622.023</b>
<b>Total des dépréciations sur instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>-63</b>	<b>-83</b>

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>-128</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-128</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	47	0	0	47
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-7	0	0	-7
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>-83</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-83</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	0	0	0	0
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	11	0	0	11
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	9	0	0	9
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>-63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-63</b>

Les placements en instruments de capitaux propres se ventilent sur base des codes Nace comme suit :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	0	0
Activités immobilières	669	11
Activités financières et assurances	1.884	0
Autres	4.601	903
<b>Solde à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>7.154</b>	<b>914</b>

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	0	0
Activités immobilières	669	11
Activités financières et assurances	3.003	151
Autres	4.556	411
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>8.228</b>	<b>573</b>

Le tableau ci-après reprend les décomptabilisations des placements dans des instruments de capitaux propres :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0
Activités financières et assurances	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	41	0	0
Activités financières et assurances	1	0	0
Autres	14	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres comprennent au 31 décembre 2025 un total de EUR 449,5 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2024 : EUR 544,9 millions).

## 7.5 ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Les créances interbancaires et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Prêts à terme	450.070	450.175
Opérations de cession-rétrocession	0	0
Opérations sur titres (en voie de liquidation)	0	0
Garanties	0	0
Autres	0	0
Dépréciations	0	0
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>450.070</b>	<b>450.175</b>

Les prêts dont la durée initiale est inférieure à trois mois pour un montant de EUR 0 million au 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 450 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les créances sur la clientèle et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>2.225.345</b>	<b>1.725.406</b>
Avances en compte courant	176.916	96.528
Effets de commerce	65	86
Prêts hypothécaires	695.285	610.635
Prêts à terme	1.352.989	1.018.045
Prêts subordonnés	90	112
Autres	0	0
<b>Dépréciations (IFRS 9)</b>	<b>-10.968</b>	<b>-9.486</b>
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>2.214.377</b>	<b>1.715.920</b>

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	2.171.950	1.688.219
Dépréciations phase 1	-448	-137
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	37.470	17.600
Dépréciations phase 2	-52	0
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	15.925	19.587
Dépréciations phase 3	-10.468	-9.349
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>2.214.377</b>	<b>1.715.920</b>

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sur la clientèle sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers sur la clientèle avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers sur la clientèle dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>-324</b>	<b>-53</b>	<b>-17.997</b>	<b>-18.374</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-39	0	0	-39
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	104	1	1.532	1.637
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	89	11	-1.848	-1.748
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	0	0	0	0
Transfert vers la phase 3	1	5	-6	0
Ecart de change et autres mouvements	1	0	725	726
Transfert vers actifs détenus pour la vente	31	36	8.245	8.312
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>-137</b>	<b>0</b>	<b>-9.349</b>	<b>-9.486</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-400	0	-50	-450
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	38	0	0	38
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	0	0	-1.069	-1.069
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	52	-52	0	0
Transfert vers la phase 3	0	0	0	0
Ecart de change et autres mouvements	-1	0	0	-1
Transfert vers actifs détenus pour la vente	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>-448</b>	<b>-52</b>	<b>-10.468</b>	<b>-10.968</b>

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent au 31 décembre 2025 un total de EUR 1.969,51 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2024 : EUR 1.503,44 millions).

Les instruments de dette et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces instruments de dette se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>1.057.351</b>	<b>1.337.039</b>
Instruments de dette		
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	408.801	411.813
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	648.550	925.226
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
<b>Dépréciations</b>	<b>-601</b>	<b>-750</b>
<b>Total des instruments de dette évalués au coût amorti</b>	<b>1.056.750</b>	<b>1.336.289</b>

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1.047.928	1.327.802
Dépréciations phase 1	-105	-138
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	9.423	9.237
Dépréciations phase 2	-496	-612
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	0	0
Dépréciations phase 3	0	0
<b>Total des instruments de dette évalués au coût amorti</b>	<b>1.056.750</b>	<b>1.336.289</b>

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>-274</b>	<b>-793</b>	<b>0</b>	<b>-1.067</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-11	0	0	-11
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	22	0	0	22
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	29	181	0	210
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	0	0	0	0
IFRS 5	96	0	0	96
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>-138</b>	<b>-612</b>	<b>0</b>	<b>-750</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-2	0	0	-2
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	13	0	0	13
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	21	116	0	137
Ecart de change et autres mouvements	1	0	0	1
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	0	0	0	0
IFRS 5	0	0	0	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>-105</b>	<b>-496</b>	<b>0</b>	<b>-601</b>

## 7.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'ensemble des immobilisations corporelles, y compris les droits d'utilisation, se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>55.883</b>	<b>297</b>	<b>1.031</b>	<b>13.007</b>	<b>70.218</b>
Valeur d'acquisition	96.979	12.044	5.839	22.077	136.939
Amortissements et dépréciations cumulés	-41.096	-11.747	-4.808	-9.070	-66.721
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>56.004</b>	<b>247</b>	<b>1.391</b>	<b>11.673</b>	<b>69.315</b>
Valeur d'acquisition	92.907	11.786	5.679	15.801	126.173
Amortissements et dépréciations cumulés	-36.903	-11.539	-4.288	-4.128	-56.858

### 7.6.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles (hors contrats de location soumis à IFRS 16) se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>35.883</b>	<b>297</b>	<b>1.031</b>	<b>1.139</b>	<b>38.350</b>
Valeur d'acquisition	73.667	12.044	5.839	2.718	94.268
Amortissements et dépréciations cumulés	-37.784	-11.747	-4.808	-1.579	-55.918
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>34.614</b>	<b>247</b>	<b>1.391</b>	<b>1.046</b>	<b>37.298</b>
Valeur d'acquisition	69.769	11.786	5.679	2.568	89.802
Amortissements et dépréciations cumulés	-35.155	-11.539	-4.288	-1.522	-52.504

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>64.528</b>	<b>1.293</b>	<b>2.324</b>	<b>1.068</b>	<b>69.213</b>
Acquisitions	5.621	58	263	138	6.080
Modifications du périmètre de consolidation	-146	-38	-7	-8	-199
Cessions	-	-	-	-10	-10
Amortissements	-3.970	-582	-736	-59	-5.347
Réductions de valeur comptabilisées	-1.650	-	-	-	-1.650
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Reclassés comme détenus à la vente	-29.769	-484	-453	-83	-30.789
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>34.614</b>	<b>247</b>	<b>1.391</b>	<b>1.046</b>	<b>37.298</b>
Acquisitions	3.898	257	153	150	4.458
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissements	-2.629	-207	-513	-56	-3.405
Réductions de valeur comptabilisées	-	-	-	-1	-1
Autres	-	-	-	-	-
<b>Solde à la clôture au 31.12.2025</b>	<b>35.883</b>	<b>297</b>	<b>1.031</b>	<b>1.139</b>	<b>38.350</b>

La valeur estimée des immeubles (comptabilisés au coût amorti) de Banque Degroof Petercam s'élève à EUR 66,7 millions au 31 décembre 2025 (EUR 64,2 millions au 31 décembre 2024 - hors pôle luxembourgeois). L'estimation de la valeur de marché des immeubles résulte de rapports d'évaluation réalisés par des experts immobiliers indépendants. Compte tenu du peu de liquidité du marché de l'immobilier, de la nature et des spécificités de ces immeubles, et de la difficulté de trouver des données de transactions comparables, la valeur estimée de ces immeubles est classé au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les techniques utilisées par les experts immobiliers sont principalement les suivantes : la méthode de la capitalisation des loyers, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et celle de l'analyse comparative (valorisation basée sur la valeur des m<sup>2</sup> construits). Lorsque plusieurs méthodes d'évaluation sont utilisées pour un immeuble, sa valeur estimée est la moyenne du résultat de ces méthodes. Banque Degroof Petercam ne dispose pas d'immeubles de placement.

## 7.6.2 CONTRATS DE LOCATION

### 7.6.2.1 Entité du Groupe preneur du contrat de location

Les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>20.000</b>	-	<b>11.868</b>	<b>31.868</b>
Valeur d'acquisition	23.312	-	19.359	42.671
Amortissements et dépréciations cumulés	-3.312	-	-7.491	-10.803
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>21.390</b>	-	<b>10.627</b>	<b>32.017</b>
Valeur d'acquisition	23.138	-	13.233	36.371
Amortissements et dépréciations cumulés	-1.748	-	-2.606	-4.354

L'évolution de la valeur comptable nette des droits d'utilisation se décompose de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>26.680</b>	<b>0</b>	<b>11.540</b>	<b>38.220</b>
Augmentations	1.895	0	5.965	7.860
Modifications du périmètre de consolidation	-3.510	0	-8	-3.518
Décomptabilisations	-19	0	-39	-58
Amortissements	-3.656	0	-5.382	-9.038
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	-1.449	-1.449
Autres	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>21.390</b>	<b>0</b>	<b>10.627</b>	<b>32.017</b>
Augmentations	2.810	0	7.392	10.202
Décomptabilisations	-1.231	0	-65	-1.296
Amortissements	-2.969	0	-5.732	-8.701
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Autres	0	0	-354	-354
<b>Solde à la clôture au 31.12.2025</b>	<b>20.000</b>	<b>0</b>	<b>11.868</b>	<b>31.868</b>

Les loyers comptabilisés en charge sont repris à l'annexe 8.10 (en exemption de la norme IFRS 16). Les charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ou aux contrats de location à court terme, ne sont pas significatives.

### 7.6.2.2 Entité du Groupe bailleur du contrat de location

Banque Degroof Petercam est engagée, en qualité de bailleur, dans des contrats de location simple et des contrats de location-financement portant principalement sur des actifs immobiliers. Actuellement, ce genre de contrats ne sont plus existants.

## 7.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>207.120</b>	<b>8.474</b>	<b>1.900</b>	<b>0</b>	<b>217.494</b>
Valeur d'acquisition	288.010	91.778	15.530	21.173	416.491
Amortissements et dépréciations cumulés	-80.890	-83.304	-13.630	-21.173	-198.997
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>181.720</b>	<b>5.098</b>	<b>1.663</b>	<b>0</b>	<b>188.481</b>
Valeur d'acquisition	262.610	82.178	14.916	21.173	380.877
Amortissements et dépréciations cumulés	-80.890	-77.080	-13.253	-21.173	-192.396

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce <sup>1</sup>	Logiciels	Autres actifs incorporels <sup>2</sup>	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>264.987</b>	<b>14.466</b>	<b>1.632</b>	<b>2.069</b>	<b>283.154</b>
Acquisitions	0	0	1.173	0	1.173
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8.186	-769	-2.069	-11.024
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	-25.586	0	0	0	-25.586
Autres	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	-18.217	0	-128	0	-18.345
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-39.464	-1.182	-245	0	-40.891
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>181.720</b>	<b>5.098</b>	<b>1.663</b>	<b>0</b>	<b>188.481</b>
Acquisitions	25.400	9.600	614	0	35.614
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-6.224	-377	0	-6.601
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2025</b>	<b>207.120</b>	<b>8.474</b>	<b>1.900</b>	<b>0</b>	<b>217.494</b>

### FONDS DE COMMERCE

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque vérifie semestriellement s'il existe des indices de dépréciation de valeur des fonds de commerce. Les fonds de commerce relatifs aux relations avec la clientèle provenant de la fusion avec Petercam sont arrivés au terme de leur durée d'amortissement au 30 septembre 2025. Lors de l'acquisition de la branche d'activité de la succursale belge du Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (Europe) au 1er juin 2025, un fonds de commerce relatif aux relations avec la clientèle a été identifié. Au 31 décembre 2025, l'analyse des indices de dépréciation de valeur a conduit à la conclusion qu'il n'existe pas d'indice de dépréciation de valeur de ce fonds de commerce.

(1) Le solde au 31.12.2025 concerne uniquement les fonds de commerce issus de l'intégration de Caiwe Be en 2025.

(2) Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model et Digital Acceleration ont été activés jusqu'à fin septembre 2019. Ceux-ci sont totalement amortis depuis le 31.12.2024.

## ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque effectue un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition positifs au moins à chaque clôture d'exercice. Pour ce faire, la Banque a affecté ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam ont été alloués à trois unités génératrices de trésorerie ('Asset Management & UCIT's', 'Credits & Structuring' et 'Global Markets & Private Equity'). L'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de la branche d'activité de la succursale belge de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (Europe) a été alloué à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's'. D'autres écarts d'acquisition sont relatifs à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', provenant d'anciennes acquisitions.

Compte tenu de la cession des entités luxembourgeoises, les écarts d'acquisition se rapportent dorénavant aux activités belges uniquement. La partie des écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam qui couvrait les activités exercées au Luxembourg en a été extraite au 31 décembre 2024 dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5.

Pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été retenue, en appliquant la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise. Ces évaluations mènent à des valeurs supérieures aux valeurs comptables des écarts d'acquisition.

Les projections de flux de trésorerie se fondent sur le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, couvrant la période 2025-2028, et une année de normalisation des éléments non récurrents en 2029, avant d'appliquer, en rythme de croisière, un taux de croissance de 2% correspondant à la croissance attendue à long terme des marchés financiers. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres, estimé au 31 décembre 2025 à 9,0% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', à 9,0% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credits & Structuring', et à 9,4% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Global Markets & Private Equity'.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées, prenant en considération des projections plus basses de flux de trésorerie et des taux d'actualisation plus élevés. Les scénarios qui ont été testés mènent à des flux de trésorerie en 2029 inférieurs de 23% à 29% à ceux prévus dans le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, selon les unités génératrices de trésorerie. Quant aux taux d'actualisation, les analyses de sensibilité les ont portés à des niveaux de 10,2% à 11,5% pour 'Asset Management & UCIT's', de 10,2% à 11,5% pour 'Credit & Structuring' et de 10,8% à 12,1% pour 'Global Markets & Private Equity'. Pour les unités génératrices de trésorerie 'Asset Management & UCIT's' et 'Global Markets & Private Equity', les valeurs estimées qui résultent de ces analyses de sensibilité restent supérieures aux valeurs comptables. En revanche, les analyses de sensibilité conduisent à des valeurs estimées inférieures à la valeur comptable pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credit & Structuring'.

La ventilation des écarts d'acquisition positifs par unité génératrice de trésorerie se présente comme suit :

Unité génératrice de trésorerie	(en milliers EUR)	
	Valeur comptable	
	31.12.2025	31.12.2024
Banque Degroof Petercam SA (Asset Management & UCIT's)	187.327	161.927
Banque Degroof Petercam SA (Credit & Structuring)	3.836	3.836
Banque Degroof Petercam SA (Global Markets & Private Equity)	15.957	15.957
<b>Total</b>	<b>207.120</b>	<b>181.720</b>

## 7.8 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans les entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

Entreprises associées	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
8737217 Canada Inc	-4	-3
Arvestar Asset Management SA	-	286
Amindis SA	1.746	1.556
Syncicap Holding SAS	0	42
Syncicap Asset Management Limited	0	747
<b>Total</b>	<b>1.742</b>	<b>2.628</b>

Les données sociales des entreprises associées se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

Entreprises associées	31.12.2025		31.12.2024		Devise
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat	
8737217 Canada Inc	-9	-3	-7	3	CAD
Arvestar Asset Management SA	-	-	11.453	8.193	EUR
Amindis SA	5.238	406	4.666	468	EUR
Syncicap Holding SAS	2.822	-9.751	9.574	-23	EUR
Syncicap Asset Management Limited	3.270	-2.017	2.197	-2.338	HKD

La quote-part groupe des résultats des entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

(en milliers EUR)

Résultats des entreprises associées	31.12.2025	31.12.2024
8737217 Canada Inc	-1	1
Arvestar Asset Management SA	-	205
Amindis SA	191	195
Syncicap Holding SAS	-10	-8
Syncicap Asset Management Limited	-686	-795
<b>Total</b>	<b>-506</b>	<b>-402</b>

Les pourcentages de détention du capital sont précisés à l'annexe 6.2. La société Arvestar Asset Management S.A. a été cédée au cours de l'exercice 2025.

## 7.9 AUTRES ACTIFS

Le poste 'Autres actifs' reprend les éléments suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	65.487	49.664
Débiteurs divers	54.470	56.500
Actifs des régimes de retraite	4.347	2.409
Autres actifs	36.531	28.466
<b>Total des autres actifs</b>	<b>160.835</b>	<b>137.039</b>

Les débiteurs divers sont composés de créances issues des facturations et des avances sur impôts ou impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales. Les autres actifs sont principalement liés aux métaux précieux et biens divers.

## 7.10 PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
<b>1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>9.560</b>
Instruments de dette	0	0
Instruments de capitaux propres	0	9.560
<b>2. Instruments financiers dérivés</b>	<b>403.100</b>	<b>267.420</b>
Dérivés de change	2.920	1.907
Dérivés de taux d'intérêt	700	39.746
Dérivés sur actions	417.873	244.114
CVA/DVA <sup>1</sup>	-18.393	-18.347
<b>Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>403.100</b>	<b>276.980</b>

## 7.11 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes interbancaires se détaillent de la manière suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Dépôts à vue	337.229	157.381
Dépôts à terme	0	0
Autres dépôts	0	0
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>337.229</b>	<b>157.381</b>

## 7.12 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Dépôts à vue	3.708.390	3.561.855
Dépôts à terme	992.761	1.131.314
Autres dépôts	63.826	41.203
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>4.764.977</b>	<b>4.734.372</b>

Les dettes envers la clientèle ne comprennent pas, aussi bien pour les chiffres 2024 que 2025, d'éléments dont la valeur résiduelle est supérieure à douze mois.

La rubrique « autres dépôts » reprend essentiellement l'impact IFRS 16 pour un montant de EUR 32,3 millions de passifs locatifs.

(1) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs locatifs en indiquant les loyers à payer après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location au 31.12.2025	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-3.173	-5.244	-	-8.417
> 1 an et <= 5 ans	-9.974	-6.919	-	-16.893
> 5 ans	-6.995	-	-	-6.995

(en milliers EUR)

Contrats de location au 31.12.2024	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-2.864	-4.858	-	-7.722
> 1 an et <= 5 ans	-10.434	-6.879	-	-17.313
> 5 ans	-9.563	-	-	-9.563

L'évolution de la valeur comptable des passifs locatifs s'explique comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements-Matériel roulant	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>27.858</b>	<b>-</b>	<b>11.848</b>	<b>39.706</b>
Nouveaux contrats	1.876	0	5.927	7.803
Modifications de contrat	-4.044	0	0	-4.044
Paielements	-5.077	0	-5.902	-10.979
Intérêts dus au titre du passif locatif	518	0	397	915
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	-1.530	-1.530
Autres	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>21.131</b>	<b>-</b>	<b>10.740</b>	<b>31.871</b>
Nouveaux contrats	2.810	0	7.327	10.137
Modifications de contrat	-935	0	0	-935
Paielements	-3.225	0	-5.937	-9.162
Intérêts dus au titre du passif locatif	361	0	390	751
Autres	0	0	-358	-358
<b>Solde à la clôture au 31.12.2025</b>	<b>20.142</b>	<b>-</b>	<b>12.162</b>	<b>32.304</b>

## 7.13 PROVISIONS

Les provisions de la Banque se composent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Pensions et autres obligations de prestations définies	3.997	4.351
Autres avantages du personnel à long terme	9.959	7.648
Pertes de crédit attendues sur engagements de crédit et garanties financières données	6	1
Autres provisions	3.155	775
<b>Solde à la clôture</b>	<b>17.117</b>	<b>12.775</b>

Le montant des provisions pour avantages au personnel est détaillé au sein des annexes 10.1 et 10.2.

L'évolution de la provision relative aux pertes de crédits attendues sur les engagements de crédits et garanties données, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	2	0	0	2
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-2	0	0	-2
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-1	0	0	-1
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-2	0	0	-2
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite à la réduction de l'engagement	0	0	0	0
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2025</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

L'évolution des autres provisions, qui concernent principalement des provisions pour litiges en suspens avec différentes contreparties, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>775</b>	<b>5.023</b>
Dotations aux provisions	2.370	663
Utilisations de provisions	0	-4.429
Reprises de provisions non utilisées	-233	-176
Autres	243	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	-306
<b>Solde à la clôture</b>	<b>3.155</b>	<b>775</b>

De par la nature de ses activités, la Banque est impliquée dans des litiges juridiques dont le nombre est limité.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques est inévitablement aléatoire. Une provision couvrant certaines affaires a été maintenue dans les comptes annuels au 31 décembre 2025.

En juin 2012, Irving H. Picard, curateur nommé en vertu du SIPA (le « Securities Investor Protection Corporation Act » américain) en charge de la liquidation de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC et de Bernard L. Madoff, avait introduit des procédures judiciaires à l'encontre d'entités de Degroof Petercam devant le tribunal des faillites de New-York. Ces poursuites visaient à obtenir la restitution des paiements de rachat de parts de fonds (« clawback ») faits aux entités de Degroof Petercam qui agissaient en tant que « nommée » pour leurs clients.

Les demandes d'Irving H. Picard concernaient les remboursements que les entités de Degroof Petercam concernées avaient reçus de plusieurs fonds nourriciers Madoff (et qui ont ensuite été versés par les entités de Degroof Petercam concernées aux clients-investisseurs finaux). Ces procédures faisaient partie des nombreuses réclamations faites par le curateur contre plusieurs banques, fonds spéculatifs, fonds nourriciers (« feeder funds ») et investisseurs.

Fin janvier 2015, le curateur a retiré son action à l'encontre des entités de Degroof Petercam en se réservant néanmoins le droit de réactiver cette procédure à une date ultérieure. Depuis lors, le curateur a poursuivi ses procédures de récupération contre d'autres défendeurs et les tribunaux compétents ont rendu plusieurs décisions.

En 2019, la Cour d'appel américaine a autorisé le curateur à récupérer les montants perçus à l'étranger. Cette décision qui allait à l'encontre des jugements précédents, est devenue définitive en juin 2020, pourrait inciter le curateur à réintroduire dans le futur ses actions de récupération (clawback) contre les entités de Degroof Petercam. Dans ce cas, Degroof Petercam prendra les mesures nécessaires afin d'assurer sa défense. Si Degroof Petercam devrait rembourser la totalité du montant réclamé par le curateur dans sa requête de juin 2012, le niveau des fonds propres réglementaires consolidés resterait néanmoins substantiellement supérieur aux exigences de fonds propres réglementaires telles qu'imposées par les autorités européennes conformément aux réglementations prudentielles.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations éventuels pourraient avoir un impact dans le futur sur Banque Degroof Petercam. Comme tous les acteurs du secteur, Banque Degroof Petercam fait de temps en temps l'objet de demandes d'information ou d'inspections de la part de ses régulateurs, auxquelles elle répond et dont il ne peut être exclu qu'elles puissent avoir un impact à l'avenir sur Banque Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Banque Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

## 7.14 AUTRES PASSIFS

Le poste 'Autres passifs' reprend les éléments suivants :

	<i>(en milliers EUR)</i>	
	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Dettes salariales et sociales	48.399	45.749
Charges à payer et produits constatés d'avance	3.639	3.896
Créditeurs divers	44.574	26.462
Passifs liés aux paiements en actions	0	0
Autres dettes	61.837	12.950
<b>Total des autres passifs</b>	<b>158.449</b>	<b>89.057</b>

Les créditeurs divers représentent essentiellement les factures à payer ainsi que les impôts à payer autres que ceux calculés sur le résultat de l'exercice. Les autres dettes concernent principalement les fournisseurs à payer, taxes diverses et comptes auxiliaires.

## 7.15 IMPÔTS

L'évolution des impôts différés s'explique par :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>12.293</b>	<b>17.077</b>
Produit (Charge) au compte de résultats	-817	-2.853
Éléments directement imputés aux fonds propres	293	675
Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	0	0
Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	-1.892
Impact IFRS 5	-870	-740
Autres	0	26
<b>Solde à la clôture</b>	<b>10.899</b>	<b>12.293</b>

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes et sont présentés par nature de différences temporelles :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>20.844</b>	<b>23.488</b>
Avantages du personnel	6.069	5.924
Immobilisations corporelles et incorporelles	54	132
Obligations locatives (IFRS16)	8.001	7.874
Provisions pour risques et charges	0	0
Dérivés	1.199	3.486
Instruments financiers	5.521	5.395
Pertes fiscales (reportées ou de l'exercice)	0	0
Autres	0	677
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>9.945</b>	<b>11.195</b>
Avantages du personnel	3	3
Immobilisations corporelles et incorporelles	9.794	11.176
Provisions pour risques et charges	0	0
Instruments financiers	102	16
Autres	46	0
<b>Impôts différés nets</b>	<b>10.899</b>	<b>12.293</b>

Suite aux amendements de l'IAS 12 (Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction), les actifs et passifs d'impôts différés bruts découlant des transactions de contrats de location sont présentés distinctement dans le tableau ci-dessus. Certains actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés dans la mesure où certaines sociétés du groupe Degroof Petercam n'ont pas la certitude de disposer de bénéfices futurs imposables permettant la récupération de ces impôts au sein des entités fiscales visées.

Des impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour un montant de EUR 10 milliers (31 décembre 2024 : EUR 10 milliers) sur les différences temporelles relatives aux réserves des filiales distribuables, car il n'est pas probable que ces différences s'inverseront à court terme.

Le groupe applique la consolidation belge entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Degroof Petercam Corporate Finance d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice) pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (exercice d'imposition 2025). Le montant de transfert s'élève à EUR 2,1 millions et le montant de l'indemnité égale à l'impôt des sociétés (EUR 0,5 million) a été reconnu dans les comptes de la société bénéficiaire de l'indemnité au niveau des impôts courants. Le montant de transfert estimé pour 2025 s'élève à EUR 3,2 millions et le montant de l'indemnité à EUR 0,8 million.

Le groupe applique également la consolidation belge entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Imofig d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice) pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (exercice d'imposition 2025). Le montant de transfert s'élève à EUR 0,5 million et le montant de l'indemnité égale à l'impôt des sociétés (EUR 0,1 million) a été reconnu dans les comptes de la société bénéficiaire de l'indemnité au niveau des impôts courants.

## 7.16 CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Capital souscrit	34.212	34.212
Primes d'émission	417.840	417.366
Réserve légale	4.411	4.411
Réserve immunisée	14.376	15.108
Réserve disponible	93.869	93.869
Autres réserves et report à nouveau	408.893	484.363
Réserves de réévaluation	10.251	3.744
Actions propres (-)	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	60.597	78.344
<b>Total</b>	<b>994.432</b>	<b>1.081.400</b>

Le capital de Banque Degroof Petercam est représenté par 10.842.209 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les réserves et le report à nouveau reprennent les réserves de Banque Degroof Petercam y compris l'impact initial de la transition aux normes comptables internationales IFRS, le résultat non distribué du groupe ainsi que la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des fonds propres acquise ou cédée lors d'un changement de pourcentage de détention dans une filiale ne générant pas de modification de méthode de consolidation.

Les réserves de réévaluation comprennent les réévaluations des actifs financiers à la juste valeur, ainsi que les écarts de conversion résultant de la consolidation des comptes d'entreprises établis dans une devise fonctionnelle différente de celle du groupe Degroof Petercam et, d'autre part, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes de retraite résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2025, le groupe Degroof Petercam détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43 % du capital souscrit.

## 7.17 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	1.505.779	1.505.779	1.146.743	1.146.743
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	429.385	429.385	268.974	268.974
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	411.541	411.541	257.135	257.135
Autres actifs financiers	17.844	17.844	11.839	11.839
Instruments financiers de couverture	126.815	126.815	131.933	131.933
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	534.638	534.638	630.249	630.249
Instruments de capitaux propres	7.154	7.154	8.226	8.226
Instruments de dette	527.484	527.484	622.023	622.023
Actifs financiers évalués au coût amorti	3.672.286	3.638.529	3.464.627	3.423.340
Prêts et créances sur les établissements de crédit	450.070	450.250	450.175	450.198
Prêts et créances sur la clientèle	2.165.466	2.141.572	1.678.163	1.655.907
Instruments de dette	1.056.750	1.046.707	1.336.289	1.317.235
<b>Total</b>	<b>6.268.903</b>	<b>6.235.146</b>	<b>5.642.526</b>	<b>5.601.239</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	403.100	403.100	276.980	276.980
Instruments financiers de couverture	33.717	33.717	33.764	33.764
Passifs financiers évalués au coût amorti	5.102.206	5.104.634	4.891.753	4.896.570
Dettes envers les établissements de crédits	337.229	337.229	157.381	157.381
Dettes envers la clientèle	4.764.977	4.767.405	4.734.372	4.739.189
<b>Total</b>	<b>5.539.023</b>	<b>5.541.451</b>	<b>5.202.497</b>	<b>5.207.314</b>

La valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti comprend un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 72.699 milliers (Prêts et créances : EUR -58.864 milliers et instruments de dette : EUR -13.835). Au 31 décembre 2024, on note un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 64.945 milliers (Prêts et créances : EUR -46.821 milliers et instruments de dette : EUR -18.124). Le détail de ces montants ainsi que le descriptif des stratégies de couverture sont documentés à l'annexe 7.3 du rapport annuel.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe comme les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués sur la base du dernier prix observé ou par actualisation de leurs flux futurs sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Banque Degroof Petercam distingue une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, en fonction de la source des données utilisée pour déterminer la juste valeur :

### NIVEAU 1 – PRIX DE MARCHÉ PUBLIÉS :

cette catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est établie directement par référence au prix coté sur un marché actif.

### NIVEAU 2 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :

cette catégorie inclut les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur base de techniques de valorisation

dont les paramètres sont dérivés d'un marché actif ou sont observables. Ces techniques de valorisation sont celles couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

**NIVEAU 3 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES AUTRES QUE DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

sont repris dans cette catégorie les instruments financiers dont une part significative des paramètres utilisés pour la détermination de leur juste valeur ne sont pas des données observables de marché.

Banque Degroof Petercam comptabilise les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Les justes valeurs des instruments financiers évalués à leur juste valeur ont été réparties de la manière suivante :

(en milliers EUR)

31.12.2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	40.456	377.077	11.852	429.385
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	34.880	376.661	0	411.541
<i>Autres actifs financiers</i>	5.576	416	11.852	17.844
Instrument financiers de couverture	0	126.815	0	126.815
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	527.484	142	7.012	534.638
<i>Instrument de capitaux propres</i>	0	142	7.012	7.154
<i>Instrument de dette</i>	527.484	0	0	527.484
<b>Total</b>	<b>567.940</b>	<b>504.034</b>	<b>18.864</b>	<b>1.090.838</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	403.100	0	403.100
Instrument financiers de couverture	0	33.717	0	33.717
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>436.817</b>	<b>0</b>	<b>436.817</b>

(en milliers EUR)

31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	127.015	135.954	6.005	268.974
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	121.640	135.495	0	257.135
<i>Autres actifs financiers</i>	5.375	459	6.005	11.839
Instrument financiers de couverture	0	131.933	0	131.933
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	622.173	0	8.076	630.249
<i>Instrument de capitaux propres</i>	150	0	8.076	8.226
<i>Instrument de dette</i>	622.023	0	0	622.023
<b>Total</b>	<b>749.188</b>	<b>267.887</b>	<b>14.081</b>	<b>1.031.156</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12.282	264.698	0	276.980
Instrument financiers de couverture	0	33.764	0	33.764
<b>Total</b>	<b>12.282</b>	<b>298.462</b>	<b>0</b>	<b>310.744</b>

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>8.545</b>	<b>3.132</b>	<b>9.127</b>	<b>20.804</b>
Gains ou pertes reconnus en résultat	160	1.332	0	1.492
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-168	-168
Acquisitions	351	3.740	71	4.162
Ventes	-103	-29	-64	-196
Règlement	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	0	-250	-250
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
IFRS 5	-5.439	-5.684	-640	-11.763
Autres	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>3.514</b>	<b>2.491</b>	<b>8.076</b>	<b>14.081</b>
Gains ou pertes reconnus en résultat	-105	5.641	0	5.536
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-1.064	-1.064
Acquisitions	444	0	0	444
Ventes	0	0	0	0
Règlement	-132	0	0	-132
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	-1	0	-1
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2025</b>	<b>3.721</b>	<b>8.131</b>	<b>7.012</b>	<b>18.864</b>

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont principalement des actions et des obligations non cotées ainsi que des fonds de Private Equity.

Pour les actions non cotées, la méthode généralement utilisée est la méthode de l'actif net comptable basée sur les derniers états financiers publiés par les sociétés.

Pour les obligations non cotées, nous utilisons les spreads d'obligations comparables afin de déterminer les prix.

Pour les fonds de Private Equity, nous utilisons les VNI (Valeur Nette d'Inventaire) établies par les General Partner des différents fonds.

Les valeurs ainsi obtenues se voient ensuite appliquer une décote d'illiquidité.

Les valorisations sont réalisées par un département indépendant du front-office ou proviennent de sources externes.

Une valorisation alternative, utilisant des hypothèses raisonnablement possibles mais globalement plus défavorables, aurait pour effet de faire varier la valeur du portefeuille de la manière suivante :

(en milliers EUR)

	Valeur comptable	Valeur alternative	Impact résultats	Impact en fonds propres
<b>31.12.2025</b>				
Instruments de capitaux propres	10.733	7.461	-1.861	-1.411
Instruments de dette	8.131	4.066	-4.065	0
<b>31.12.2024</b>				
Instruments de capitaux propres	11.590	6.036	-1.757	-3.797
Instruments de dette	2.491	2.474	-17	0

Les hypothèses alternatives raisonnablement possibles utilisées incluent, suivant les valeurs, l'usage d'une prime de risque plus élevée pour l'actualisation (pour les valeurs calculées sur base d'un discounted cash flow model), l'usage d'un calcul alternatif basé sur les multiples boursiers de sociétés comparables, ou l'usage d'une décote d'illiquidité importante (pouvant aller jusqu'à 50%).

Le tableau suivant reprend les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par catégorie de juste valeur :

(en milliers EUR)

<b>31.12.2025</b>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.505.779	0	1.505.779
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.014.507	1.947.736	676.286	3.638.529
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	450.250	0	450.250
Prêts et créances sur la clientèle	0	1.465.286	676.286	2.141.572
Instruments de dette	1.014.507	32.200	0	1.046.707
<b>Total</b>	<b>1.014.507</b>	<b>3.453.515</b>	<b>676.286</b>	<b>5.144.308</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	0	337.229	0	337.229
Dettes envers la clientèle	0	4.767.405	0	4.767.405
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5.104.634</b>	<b>0</b>	<b>5.104.634</b>

(en milliers EUR)

<b>31.12.2024</b>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.146.743	0	1.146.743
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.154.759	1.674.879	593.702	3.423.340
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	450.198	0	450.198
Prêts et créances sur la clientèle	0	1.062.205	593.702	1.655.907
Instruments de dette	1.154.759	162.476	0	1.317.235
<b>Total</b>	<b>1.154.759</b>	<b>2.821.622</b>	<b>593.702</b>	<b>4.570.083</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	0	157.381	0	157.381
Dettes envers la clientèle	0	4.739.189	0	4.739.189
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4.896.570</b>	<b>0</b>	<b>4.896.570</b>

## 7.18 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-après reprend les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation.

- La colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés' ne reprend que les actifs et passifs financiers comptabilisés qui sont soit compensés dans les états financiers ou qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire (ou d'un accord similaire) ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32.
- Comme mentionné dans la colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés', aucun montant ne peut être compensé selon les critères définis dans l'IAS 32.
- La colonne 'Montants non compensés au bilan – Instruments financiers' reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32. Dans ce cas, la compensation ne peut s'appliquer qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.
- Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie (colonne 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme d'espèces' et 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres') ne s'appliquent également qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.

31.12.2025	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
<b>Actifs financiers</b>			
Dérivés	524.088	0	524.088
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
<b>Total</b>	<b>524.088</b>	<b>0</b>	<b>524.088</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Dérivés	436.817	0	436.817
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
<b>Total</b>	<b>436.817</b>	<b>0</b>	<b>436.817</b>
31.12.2024	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
<b>Actifs financiers</b>			
Dérivés	321.677	0	321.677
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
<b>Total</b>	<b>321.677</b>	<b>0</b>	<b>321.677</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Dérivés	301.184	0	301.184
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
<b>Total</b>	<b>301.184</b>	<b>0</b>	<b>301.184</b>

(en milliers EUR)

## Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
124.176	124.176	0	275.736
0	0	0	0
0	0	0	0
<b>124.176</b>	<b>124.176</b>	<b>0</b>	<b>275.736</b>
124.176	37.339	0	275.302
0	0	0	0
0	0	0	0
<b>124.176</b>	<b>37.339</b>	<b>0</b>	<b>275.302</b>

(en milliers EUR)

## Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
1.358	260	0	320.059
0	0	0	0
0	0	0	0
<b>1.358</b>	<b>260</b>	<b>0</b>	<b>320.059</b>
1.358	18.238	0	281.588
0	0	0	0
0	0	0	0
<b>1.358</b>	<b>18.238</b>	<b>0</b>	<b>281.588</b>

## 7.19 TRANSFERTS DES ACTIFS FINANCIERS

Banque Degroof Petercam n'a procédé à aucun transfert d'actifs financiers à rapporter au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025. Les actifs financiers que le groupe Degroof Petercam pourrait transférer (sans être décomptabilisés selon la norme IFRS9) sont, de manière générale, constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession, ou de transactions de prêts de titres. La contrepartie à ces opérations a généralement la possibilité de réutiliser le collatéral reçu.

## 7.20 ACTIVITÉS ABANDONNÉES - APPLICATION DE L'IFRS 5

A la suite de l'intégration de Banque Degroof Petercam dans CA Indosuez Wealth Management, la Banque a décidé, en 2024, de vendre les entités françaises et luxembourgeoises du groupe Degroof Petercam à CA Indosuez.

La vente des entités françaises a eu lieu en décembre 2024. Quant aux entités luxembourgeoises, il avait été convenu de finaliser la transaction de vente durant le premier semestre de 2025. Celle-ci s'est en effet finalisée en avril 2025.

Banque Degroof Petercam a estimé en 2024 que toutes les conditions d'application de la norme IFRS 5 étaient réunies pour classer ces filiales comme étant 'détenues en vue de la vente' et comme étant 'une activité abandonnée', et pour transférer les actifs et les passifs de Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales vers les postes 'Actifs non courants destinés à être cédés' et 'Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés'.

Le détail du bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés en 2024 et du compte de résultat des activités abandonnées en 2024 et 2025 se présente comme suit :

(en milliers EUR)

<b>Bilan des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>Actifs</b>	
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	605.374
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	91.976
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	80.115
Autres actifs financiers	11.861
Instruments financiers de couverture	61.005
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	-6.059
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	381.972
Instruments de capitaux propres	724
Instruments de dette	381.248
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.266.385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60.401
Prêts et créances sur la clientèle	348.052
Instruments de dette	857.932
Immobilisations corporelles	32.754
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	40.891
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.056
Actifs d'impôts courants	5.867
Actifs d'impôts différés	1.176
Autres actifs	45.000
<b>Total de l'actif</b>	<b>2.528.397</b>
<b>Passif</b>	
<b>Dettes</b>	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	56.788
Instruments financiers de couverture	6.081
Dettes envers les établissements de crédit	164.358
Dettes envers la clientèle	1.911.427
Provisions	1.764
Passifs d'impôts courants	6.529
Passifs d'impôts différés	436
Autres passifs	27.121
<b>Total des dettes</b>	<b>2.174.504</b>

(en milliers EUR)

<b>Compte de resultat des activites abandonnees</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Produits d'intérêts	21.693	103.354
Charges d'intérêts	-16.946	-80.835
Dividendes	0	207
Commissions perçues	44.558	162.165
Commissions versées	-21.485	-43.456
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	5.920	15.530
Résultat net sur la comptabilité de couverture	87	314
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	0	0
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	0	-328
Autres résultats opérationnels nets	-2.408	1.679
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-32	-142
<b>Produit net</b>	<b>31.387</b>	<b>158.488</b>
Frais de personnel	-13.850	-73.440
Frais généraux et administratifs	-16.524	-32.733
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-684	-5.645
Dépréciations nettes sur actifs	-6.525	-25.764
<i>Actifs financiers</i>	-6.525	-1.151
<i>Actifs non financiers</i>	0	-24.613
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-6.196</b>	<b>20.906</b>
Charge d'impôts	-2.910	-10.025
<b>Bénéfice net des activités abandonnées</b>	<b>-9.106</b>	<b>10.881</b>
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-72	71
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés - Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-97	-4
<b>Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>-169</b>	<b>67</b>
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de dette évalués à a juste valeur par le biais des capitaux propres	4.174	-1.522
Écarts de conversion	0	0
<b>Total des autres éléments du résultat global qui pourront être classés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>4.174</b>	<b>-1.522</b>
<b>Résultats global total (des activités abandonnées)</b>	<b>-5.101</b>	<b>9.426</b>

(en milliers EUR)

<b>Flux de tresorerie des activites abandonnees</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)	-6.196	-94.868
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)	-659.533	239.810
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)	0	-1.446
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	0	0
<b>Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-665.729</b>	<b>143.496</b>

## 8 – Annexes relatives au compte de résultat global consolidé

Suite à l'application de la norme IFRS 5, et la cession des sociétés luxembourgeoises, les chiffres 31/12/2025 et 31/12/2024 des annexes 8 présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises. Ces derniers sont présentés dans l'annexe 7.20.

### 8.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>185.691</b>	<b>209.340</b>
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</i>	15.563	15.511
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	15.091	2.191
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	43.896	36.588
<i>Instruments de dette évalués au coût amorti</i>	23.216	30.378
<i>Instruments de couverture</i>	61.522	87.185
<i>Passifs financiers</i>	0	0
<i>Autres</i>	26.055	37.272
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	185.343	209.125
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	344	210
<i>Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	4	5
Produits d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	348	215
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-97.962</b>	<b>-128.936</b>
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	-3.440	-6.403
<i>Dettes envers la clientèle</i>	-58.750	-97.759
<i>Instruments de couverture</i>	-35.084	-23.930
<i>Actifs financiers</i>	0	0
<i>Autres</i>	-688	-844
Charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif	-97.962	-128.936
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	0	0
Charges d'intérêts calculées selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	0	0
<b>Résultat net d'intérêts</b>	<b>87.729</b>	<b>80.404</b>

### 8.2 DIVIDENDES PERÇUS

Les dividendes perçus par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28	281
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.596	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	914	573
<b>Total</b>	<b>2.538</b>	<b>857</b>

### 8.3 COMMISSIONS PERÇUES ET VERSÉES

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Commissions perçues</b>	<b>415.632</b>	<b>394.252</b>
Gestion d'actifs	341.466	334.906
Émissions et placements de titres	7.060	5.734
Prestations banque dépositaire & Administration d'actifs	15.879	15.821
Autres services sur titres	47.393	30.393
Services sur espèces	362	178
Ingénierie financière	3.436	7.003
Dérivés	36	217
<b>Commissions versées</b>	<b>-69.533</b>	<b>-64.007</b>
Gestion d'actifs	-52.594	-49.210
Émissions et placements de titres	-69	-281
Prestations banques dépositaires & Administration d'actifs	-9.190	-9.533
Autres services sur titres	-6.602	-4.140
Services sur espèces	-1.078	-843
Dérivés	0	0
<b>Résultat net des commissions</b>	<b>346.099</b>	<b>330.245</b>

Le tableau suivant décompose les commissions perçues et payées par principaux types de revenu :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Revenus sur les actifs en gestion	295.561	291.985
– Commissions de gestion	288.872	285.696
– Droits de garde	6.782	5.836
– Commissions d'administration	-93	453
Revenus issus des transactions	40.960	26.586
Commissions de placement et de montage	10.427	12.456
Autres commissions et prestations de services	-849	-782
<b>Total des revenus</b>	<b>346.099</b>	<b>330.245</b>

## 8.4 RÉSULTAT NET SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>7.469</b>	<b>16.172</b>
Instruments de dette	1.671	1.747
<i>Obligations</i>	1.671	1.747
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Instruments de capitaux propres	-1.660	7.024
Instruments financiers dérivés	7.458	7.401
<i>Dérivés de change</i>	2.486	168
<i>Dérivés de taux d'intérêt</i>	2.376	4.310
<i>Dérivés sur actions</i>	2.596	2.923
<i>Dérivés sur matières premières</i>	0	0
<b>Gains (pertes) nets sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>346</b>	<b>486</b>
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	6	453
Autres instruments financiers	340	33
<b>Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats</b>	<b>5.535</b>	<b>70</b>
<b>Activités de change</b>	<b>4.140</b>	<b>2.707</b>
<b>Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>17.490</b>	<b>19.435</b>

Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur, y compris les intérêts courus pour les dérivés, et uniquement la variation de valeur de marché pour les autres instruments financiers.

## 8.5 RÉSULTAT NET SUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) sur la comptabilité de couverture d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Fair Value Hedge</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	3.950	30.468
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	-4.051	-29.911
<b>Total Fair Value hedge</b>	<b>-101</b>	<b>557</b>
<b>Portfolio Hedge</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	-11.153	20.853
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	10.078	-20.688
<b>Total Portfolio Hedge</b>	<b>-1.075</b>	<b>165</b>
<b>Résultat net sur la comptabilité de couverture</b>	<b>-1.176</b>	<b>722</b>

## 8.6 RÉSULTAT NET ISSU DE LA DÉCOMPTABILISATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres par catégorie et par type d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de dette	88	-778
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	-778
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	88	0
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
<b>Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>88</b>	<b>-778</b>

## 8.7 RÉSULTAT NET ISSU DE LA DÉCOMPTABILISATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti par catégorie et par type d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de dette	119	-396
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	0
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	119	-396
Prêts et créances	-30	334
<b>Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti</b>	<b>89</b>	<b>-62</b>

## 8.8 AUTRES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS NETS

Les autres résultats opérationnels se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>23.659</b>	<b>33.582</b>
Revenus des locations	383	364
Plus-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	39
Plus-values réalisées sur vente de participations	0	2.384
Reprises de provisions	233	176
Prestations de services	18.804	28.412
Divers	4.232	2.207
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>-8.362</b>	<b>-4.926</b>
Moins-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Dotations aux provisions	-2.375	-364
Divers	-5.987	-4.562
<b>Autres résultats opérationnels nets</b>	<b>15.297</b>	<b>28.656</b>

Les autres résultats opérationnels s'élevèrent à EUR 15,3 millions représentant le net des autres produits et charges opérationnelles et affichent une variation négative de EUR 13,4 millions en raison de la diminution des autres produits opérationnels (suite à la diminution des prestations de service) et de l'augmentation des autres charges opérationnelles.

## 8.9 FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

	<i>(en milliers EUR)</i>	
	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Rémunérations et salaires	-141.062	-137.698
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances extralégales	-29.008	-26.518
Charges liées aux retraites	-11.865	-11.352
Avantages du personnel basés sur des paiements en actions	-474	0
Autres coûts	-5.127	-4.368
<b>Frais de personnel</b>	<b>-187.536</b>	<b>-179.936</b>

L'annexe 10 fournit une information détaillée relative aux avantages postérieurs à l'emploi.

Le nombre des membres du personnel employé exprimés en 'Équivalent Temps Plein' est, par catégorie :

	<i>(en unités)</i>	
<b>ETP en date du</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Administrateurs	14	15
Employés	1.019	986
Ouvriers	5	5
<b>Total</b>	<b>1.038</b>	<b>1.006</b>

## 8.10 FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	<i>(en milliers EUR)</i>	
	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Marketing, publicité et relations publiques	-6.636	-7.663
Honoraires professionnels	-30.371	-30.235
Locations simples	-3.888	-4.469
Charges informatiques et de télécommunication	-72.481	-68.576
Réparation et entretien	-5.926	-5.969
Charges fiscales d'exploitation	-27.325	-29.938
Autres frais généraux et administratifs	-15.734	-14.666
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>-162.361</b>	<b>-161.516</b>

Les frais de location simples reprennent principalement la partie des paiements relative aux éléments ne relevant pas du contrat de location (non-lease components). Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.

## 8.11 AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Amortissements sur immobilisations incorporelles	-6.600	-9.373
Amortissements sur immobilisations corporelles	-12.106	-10.393
<b>Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-18.706</b>	<b>-19.766</b>

## 8.12 DÉPRÉCIATIONS NETTES SUR ACTIFS

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
<b>Actifs financiers</b>		
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>245</b>	<b>340</b>
Prêts et créances sur la clientèle	47	113
Instruments de dette évalués au coût amorti	175	220
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	23	7
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-1.556</b>	<b>-704</b>
Prêts et créances sur la clientèle	-1.527	-704
Instruments de dette évalués au coût amorti	-26	0
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-3	0
Application de l'IFRS 5	0	0
<b>Dépréciations nettes sur actifs financiers</b>	<b>-1.311</b>	<b>-364</b>
<b>Dépréciations nettes sur participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>-1.013</b>	<b>0</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>-2.976</b>
Actifs corporels	0	-1.650
Actifs incorporels	0	-974
Autres	0	-352
<b>Dépréciations nettes sur actifs non financiers</b>	<b>0</b>	<b>-2.976</b>
<b>Dépréciations nettes sur actifs</b>	<b>-2.324</b>	<b>-3.340</b>

Un détail des variations des dépréciations sur actifs corporels et incorporels est repris au sein des annexes 7.6 et 7.7, par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles.

## 8.13 CHARGE D'IMPÔTS

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Impôt sur le résultat de l'exercice</b>	<b>-27.419</b>	<b>-27.352</b>
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	-26.602	-24.349
Impôt différé	-817	-3.003
<b>Autres charges d'impôts</b>	<b>401</b>	<b>296</b>
Impôt sur les bénéfices des années précédentes	401	296
Autres éléments	0	0
<b>Charge d'impôts nette</b>	<b>-27.018</b>	<b>-27.056</b>

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition en Belgique (25,00%) et le taux d'imposition effectif de Banque Degroof Petercam :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<i>Bénéfice avant impôts</i>	96.721	94.519
<i>Résultat des sociétés mises en équivalence (exclusion)</i>	506	402
Base de l'impôt	97.227	94.921
Taux d'imposition applicable à la clôture	25,00%	25,00%
<b>Impôt théorique sur le bénéfice</b>	<b>-24.307</b>	<b>-23.730</b>
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	-38	69
Impact fiscal des dépenses non déductibles	-5.456	-4.818
Impact fiscal des revenus non imposables	1.440	149
Différences permanentes	933	-94
Effet des autres éléments	10	1.078
Impact du changement de taux d'imposition sur les différences temporelles	0	0
Impôt différé actif non reconnu antérieurement	0	0
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	-1	-6
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>-27.419</b>	<b>-27.352</b>
<b>Taux effectif d'impôt moyen</b>	<b>28,20%</b>	<b>28,82%</b>

Les Charges fiscales sont stables par rapport à l'année précédente, en ligne avec des résultats imposables stables.

## 8.14 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
<b>Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>2.261</b>	<b>6.003</b>
Modifications du périmètre de consolidation	-72	0
Montant brut	3.062	7.191
Impôts directement imputés aux réserves	-729	-1.188
<b>Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-1.159</b>	<b>-160</b>
Modifications du périmètre de consolidation	-97	0
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-1.062	-162
Impôts directement imputés aux réserves	0	2
<b>Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>1.102</b>	<b>5.843</b>
<b>Écarts de conversion</b>	<b>-100</b>	<b>57</b>
Montant brut	-100	57
<b>Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>5.505</b>	<b>-451</b>
Modifications du périmètre de consolidation	4.174	0
Ajustement à la juste valeur avant impôts	1.707	199
Transfert de la réserve aux comptes de résultat, avant impôts	68	-778
<i>Dépréciations</i>	-20	0
<i>Pertes (gains) nets de cessions</i>	88	-778
Impôts directement imputés aux réserves	-444	128
<b>Total des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>5.405</b>	<b>-394</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>6.507</b>	<b>5.449</b>

## 9 – Droits et engagements

---

### 9.1 ACTIFS EN DÉPÔT À DÉCOUVERT

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec Banque Degroof Petercam. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert de la Banque pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2025, et au 31 décembre 2024 s'élèvent respectivement à EUR 39,4 milliards et EUR 90,8 milliards (avec le pôle luxembourgeois).

### 9.2 DROITS ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Banque Degroof Petercam a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2025 est de EUR 339,3 millions (au 31 décembre 2024 : EUR 338,8 millions).

### 9.3 GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Banque Degroof Petercam a donné en garantie, pour son propre compte et pour compte de sa clientèle, des instruments financiers pour la somme de EUR 198,5 millions en date du 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 331,3 millions avec le pôle luxembourgeois).

Banque Degroof Petercam a reçu en garantie de sa clientèle des actifs pour la somme de EUR 4.784,8 millions en date du 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 4.655,4 millions avec le pôle luxembourgeois). En l'absence de défaillance du propriétaire des garanties, celles-ci ne sont généralement pas utilisables par la Banque à l'exception de celles obtenues dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession qui se montent à EUR 0,0 million au 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 0,0 million).

## 10 — Avantages au personnel et autres rémunérations

### 10.1 AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

A partir du plan d'intéressement 2025, les rémunérations variables différées sont soumises à des conditions de performance ainsi qu'à une exigence de présence continue du collaborateur durant la période d'acquisition. Ces rémunérations sont étalées par parts égales sur trois, quatre, cinq ou six ans. La charge correspondante (comptabilisée en frais de personnel) est répartie de manière linéaire sur et en fonction de la période d'acquisition des droits afin de refléter les conditions de présence requises. Elle trouve sa contrepartie directe dans une dette envers le personnel.

L'évolution de cette provision se décompose comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
<b>Solde à l'ouverture</b>	7.649	8.476
Dotations aux provisions	5.358	5.456
Utilisations de provisions	-3.048	-2.824
Reprises de provisions non utilisées	0	0
Autres mouvements	0	-1.457
Modifications du périmètre de consolidation	0	-2.002
<b>Solde à la clôture</b>	9.959	7.649

Le montant en « Autres mouvements » est issu de l'application de la norme IFRS 5.

### 10.2 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite et d'une prise en charge partielle des primes d'assurance soins de santé qui est encore octroyée après le départ à la retraite de certains collaborateurs. Les bénéficiaires de cet avantage sont les collaborateurs qui sont actuellement retraités et qui l'ont été avant le 01/05/2022 ainsi que leur conjoint.

Au sein des régimes de retraite, il existe des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont composés d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies avec un rendement garanti conformément aux obligations nationales. Le régime à prestations définies est fermé depuis le mois de décembre 2004.

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de cet exercice est inférieure à EUR 0,1 million comme au 31 décembre 2024. Pour les autres régimes, le tableau ci-dessous reprend le détail des obligations du groupe Degroof Petercam et des principales hypothèses actuarielles retenues :

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Valeur actuelle des obligations financées	154.365	147.464	3.404	3.617
Valeur des actifs des régimes	158.118	149.140	0	0
<b>A. Passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>-3.753</b>	<b>-1.676</b>	<b>3.404</b>	<b>3.617</b>
<b>B. Variation des obligations</b>				
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>147.464</b>	<b>136.865</b>	<b>3.617</b>	<b>3.679</b>
Coût des services	12.142	11.542	0	14
Charges d'intérêts	4.702	4.233	129	115
Prestations payées dans l'année	-6.026	-3.957	-194	-172
Charges administratives et taxes	-1.811	-1.866		
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	0	0	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	43	0	0	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-81	-978	22	-230
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	-2.068	1.625	-170	211
<b>Solde à la clôture</b>	<b>154.365</b>	<b>147.464</b>	<b>3.404</b>	<b>3.617</b>
<b>C. Variation de la valeur des actifs des régimes</b>				
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>149.140</b>	<b>132.099</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Revenus d'intérêts	5.020	4.254	0	0
Cotisations des employeurs	10.967	10.837	194	172
Cotisations des employés	0	0	0	0
Prestations payées dans l'année	-6.026	-3.957	-194	-172
Charges administratives et taxes	-1.811	-1.866	0	0

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	0	0	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	828	7.773	0	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>158.118</b>	<b>149.140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D. Composition des coûts</b>				
Coûts des services				
a. Coûts des services actuels	12.142	11.542	0	14
b. Coûts des services passés	0	0	0	0
Charges (Revenus) nets d'intérêts	-318	-21	129	115
Cotisations des employés	0	0	0	0
Charges administratives et taxes	0	0	0	0
<b>Charges nettes comptabilisées dans le P&amp;L</b>	<b>11.824</b>	<b>11.521</b>	<b>129</b>	<b>129</b>
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	43	0	0	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-81	-978	22	-230
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	-2.068	1.625	-170	211
d. Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	-828	-7.773	0	0
<b>Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-2.934</b>	<b>-7.126</b>	<b>-148</b>	<b>-19</b>
<b>E. Réconciliation des passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi</b>				
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>-1.676</b>	<b>4.766</b>	<b>3.617</b>	<b>3.679</b>
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	11.824	11.521	129	129
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-2.934	-7.126	-148	-19
Cotisations des employeurs	-10.967	-10.837	-194	-172
Impact de change	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>-3.753</b>	<b>-1.676</b>	<b>3.404</b>	<b>3.617</b>
<b>F.1 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des obligations</b>				
Taux d'actualisation	3,61 %	3,33 %	3,60 %	3,66 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 3,50%	de 0,70% à 3,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	5,00 %	5,00 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
<b>F.2 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des coûts nets</b>				
Taux d'actualisation	3,33 %	3,14 %	3,66 %	3,20 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 3,50%	de 0,70% à 3,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,00 %	2,13 %	5,00 %	5,20 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
<b>G. Actifs des régimes</b>				
Trésorerie	0	0	N/A	N/A
Actions	48.642	34.605	N/A	N/A
Obligations	57.294	56.299	N/A	N/A
Immobiliers	2.220	9.058	N/A	N/A
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	45.766	46.087	N/A	N/A
Autres	4.196	3.091	N/A	N/A

(en milliers EUR)

**Régimes de retraite****H. Analyse de sensibilité sur l'obligation au titre de prestations définies en date de clôture**

Variation du taux d'actualisation	-0,50 %	+0,50 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	156.363	152.887
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.596	3.228
Variation du taux d'inflation	-0,50 %	+0,50 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	153.857	154.936
Variation du taux d'augmentation des coûts de soins de santé	-1,50 %	+1,50 %
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.234	3.587

**I. Flux de trésorerie prévus pour l'exercice prochain****Cotisations des employeurs**

Cotisations liées aux régimes de retraites	11.699
Cotisations liées aux autres avantages	202

**Échéances des prestations à payer (Régimes de retraite et autres avantages)**

à moins d'un an	6.544
d'un an à deux ans	7.796
de deux ans à trois ans	5.345
de trois ans à quatre ans	11.062
de quatre ans à cinq ans	8.871
à plus de cinq ans	34.446

Le surfinancement des régimes de retraite se décompose en deux montants. Les deux régimes de retraite sous forme de fonds de pension ont un surfinancement de EUR 4,4 millions (au 31 décembre 2024 : EUR 2,4 millions). Par contre, le régime sous la forme d'une assurance a un sous-financement de l'ordre de EUR 0,6 million (au 31 décembre 2024 : EUR 0,7 million). Vu que les avoirs d'un régime ne peuvent couvrir les obligations d'un autre régime, le montant net de EUR -3,8 millions (au 31 décembre 2024 : EUR -1,7 million) est comptabilisé à l'actif pour EUR 4,4 millions (au 31 décembre 2024 : EUR 2,4 millions) et au passif pour EUR 0,6 million (au 31 décembre : EUR 0,7 million).

**10.3 AUGMENTATION DE CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE SA**

Une augmentation de capital de Crédit Agricole SA réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole SA a été réalisée au 3ème trimestre 2025. Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de cette augmentation de capital relèvent des dispositions de la norme IFRS 2 et celles-ci sont considérées comme des plans réglés en instruments de capitaux propres (plan 'equity settled').

Les actions sont proposées avec une décote de prix de 20% sur la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action du 26 mai au 20 juin 2025 inclus. Et, ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés, en principe, d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en date d'attribution et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. L'impact de cet avantage sur les comptes consolidé du groupe Degroof Petercam est de EUR 0,5 million. Cet avantage ne tient pas compte d'une décote d'incessibilité.

## 11 – Parties liées

En 2024, CA-Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, a obtenu le contrôle de Banque Degroof Petercam.

Les parties liées à Banque Degroof Petercam sont les entités du Groupe Crédit Agricole, les entreprises associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs de Banque Degroof Petercam ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-après résument, par nature, les transactions de ces deux dernières années qui ont été réalisées avec les parties liées au groupe Degroof Petercam.

(en milliers EUR)

31.12.2025	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Bilan</b>						
Avances en comptes courants	1.996	0	0	0	72.346	74.342
Prêts à terme	450.022	0	0	0	0	450.022
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	239.551	0	36	0	35.428	275.015
Titres de placement	0	0	0	0	4.756	4.756
<b>Total des actifs</b>	<b>691.569</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>112.530</b>	<b>804.135</b>
Dépôts	182.708	0	0	874	2.413	185.995
Autres dettes	0	0	121	0	4.141	4.262
Autres passifs	119.250	0	0	0	671	119.921
<b>Total des passifs</b>	<b>301.958</b>	<b>0</b>	<b>121</b>	<b>874</b>	<b>7.225</b>	<b>310.178</b>
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	0	0	0	0	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	250	0	250
Montant notionnel des dérivés	714.895	0	0	0	1.331	716.226
<b>Options sur actions</b>						
Exercées / cédées	0	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2025	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Compte de résultats</b>						
Charges financières	335	0	0	12	93	440
Pertes sur instruments dérivés	70.176	0	0	0	0	70.176
Honoraires et commissions	0	0	47	0	1.065	1.112
Frais de personnel	0	0	0	0	9.268	9.268
Autres	4.698	0	2.241	0	8.017	14.956
<b>Total des charges</b>	<b>75.209</b>	<b>0</b>	<b>2.288</b>	<b>12</b>	<b>18.443</b>	<b>95.952</b>
Produits d'intérêts	13.813	0	0	0	6	13.819
Profits sur instruments dérivés	55.974	0	0	0	-123	55.851
Honoraires et commissions	0	0	0	0	62.345	62.345
Achats ou ventes de biens, d'immobiliers et d'autres actifs	0	0	0	0	0	0
Dividendes	0	0	195	0	902	1.097
Autres	17	0	0	0	10.003	10.020
<b>Total des produits</b>	<b>69.804</b>	<b>0</b>	<b>195</b>	<b>0</b>	<b>73.133</b>	<b>143.132</b>
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2024	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Bilan</b>						
Avances en comptes courants	0	0	0	0	7.374	7.374
Prêts à terme	450.175	0	1.470	0	3.224	454.869
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	26	0	854	0	6.882	7.762
Titres de placement	0	0	0	0	7.158	7.158
<b>Total des actifs</b>	<b>450.201</b>	<b>0</b>	<b>2.324</b>	<b>0</b>	<b>24.638</b>	<b>477.163</b>
Dépôts	15.661	0	2.036	5.189	9.466	32.352
Autres dettes	0	0	599	0	2.504	3.103
Autres passifs	2.056	0	0	0	1.997	4.053
<b>Total des passifs</b>	<b>17.717</b>	<b>0</b>	<b>2.635</b>	<b>5.189</b>	<b>13.967</b>	<b>39.508</b>
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	0	0	0	0	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	0	1.787	1.787
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	309	244.926	245.235
<b>Options sur actions</b>						
Exercées / cédées	0	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2024	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Compte de résultats</b>						
Charges financières	1.024	50	18	154	88	1.334
Pertes sur instruments dérivés	0	0	0	0	886	886
Honoraires et commissions	0	5	124	2	0	131
Frais de personnel	0	0	0	0	8.593	8.593
Autres	2.055	0	2.933	0	979	5.967
<b>Total des charges</b>	<b>3.079</b>	<b>55</b>	<b>3.075</b>	<b>156</b>	<b>10.546</b>	<b>16.911</b>
Produits d'intérêts	175	134	133	0	4	446
Profits sur instruments dérivés	0	1	0	0	0	1
Honoraires et commissions	0	121	9.669	70	0	9.860
Achats ou ventes de biens, d'immobiliers et d'autres actifs	0	0	2.384	0	0	2.384
Dividendes	0	0	0	0	411	411
Autres	126	0	9	0	1	136
<b>Total des produits</b>	<b>301</b>	<b>256</b>	<b>12.195</b>	<b>70</b>	<b>416</b>	<b>13.238</b>
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les coûts liés à la rémunération versée aux dirigeants effectifs se présentent par catégorie d'avantages octroyés au personnel (suivant les normes IAS19 et IFRS 2).

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Avantages à court terme	6.824	7.741
Avantages postérieurs à l'emploi	613	476
Autres avantages à long terme	793	880
Indemnités de fin de contrat de travail	26	1.086
Paiements en actions	0	0
<b>Total</b>	<b>8.256</b>	<b>10.183</b>

## 12 — Événements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 24 avril 2026 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 26 mai 2026 de ne pas distribuer de dividende aux actionnaires, et a autorisé la publication des états financiers. Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture.

Notons en complément qu'un acompte sur dividende brut unitaire de EUR 8,96 a été distribué en novembre 2025.

# Émoluments du commissaire

(en milliers EUR)

31.12.2025

<b>Émoluments du commissaire dans le cadre de l'exercice de son mandat</b>	<b>377</b>
<b>Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire</b>	<b>152</b>
Autres missions d'attestation	149
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	3
<b>Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe</b>	<b>0</b>
<b>Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié</b>	<b>0</b>
Autres missions d'attestation	0
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	0





# Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 7 exercices consécutifs.

## Rapport sur les comptes consolidés

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à '000' EUR 6.761.939 et d'un état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 60.597.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Point clé de l'audit**

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

#### Les commissions sur les revenus liés à la banque privée.

##### *Description du point clé de l'audit:*

Les commissions perçues par la banque constituent la principale source de revenu de Banque Degroof Petercam en Belgique. Ces commissions s'élèvent à '000' EUR 415.632 pour l'exercice 2025, tel que repris sous la rubrique "8.3 Commissions perçues et versées" des comptes consolidés. Les commissions relatives aux contrats dans banque privée font partie intégrante de cette rubrique.

Nous avons constaté que la validation de certains tarifs accordés aux clients de la banque n'est pas standardisée. Par conséquent, nous avons considéré les commissions relatives aux contrats dans la banque privée comme étant un point clé de l'audit.

##### *Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:*

Nous avons revu le design et l'efficacité opérationnelle des procédures implémentées par la direction afin de standardiser les tarifs pour les clients existants dont les grilles tarifaires ont été modifiées en cours d'année ainsi que pour les nouveaux clients.

Pour un échantillon de tarifs accordés pendant l'exercice 2025, nous avons obtenu les pièces justificatives démontrant la validation des dérogations par un comité dédié.

Pour un échantillon de clients, nous avons réconcilié la tarification reprise dans les contrats avec les systèmes comptables de la banque. Un contrôle spécifique de même nature a également été appliqué à un échantillon de clients ayant bénéficié de dérogation tarifaire.

Nos procédures de contrôles n'ont pas révélé d'observations particulières.

## **Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

## **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également une déclaration au comité d'audit précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- « Le message aux actionnaires »;
- « Les chiffres clés »; et
- « Les faits marquants »; et
- « Le rapport non-financier ».

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

## Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

## Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 4 mai 2026

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par

Brieuc Lefrancq\*  
Réviseur d'Entreprises

\*Agissant au nom de Brieuc Lefrancq SRL